SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable

Édité le 1er septembre 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons
2 rue de Méru – 60175 VILLENEUVE LES SABLONS
Tél. : 03.44.22.01.60 – e-mail : smeps@cc-sablons.fr

Sommaire :

1. Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons 5
1.1. Ses élus 5
1.2. Son personnel technique et administratif 5
2. Caractéristiques globales du service 6
2.1. Présentation du territoire desservi 6
2.1.1 Territoire desservi divisé par UGE (Unité de Gestion) 6
2.1.2 Compétences liées au service 6
2.2. Mode de gestion du service 7
2.3. Estimation de la population desservie 7
2.4. Longueur de réseau 8
2.5. Abonnés 8
2.5.1 Nombres d'abonnés par UGE/UDI 8
2.5.2 Densité de population 9
3. Tarification de l'eau potable sur le territoire du SMEPS au 31 décembre 2017 10
4. Indicateurs de performance 11
4.1. Qualité de l'eau 11
4.2. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 11
4.3. Indicateurs de performance du réseau 12
4.3.1 Rendement du réseau de distribution 12
4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés 13
4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau 13
4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 14
4.4. Indice d'avancement de protection de la ressource en eau 14
4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées 15
4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements 16
4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité 16
4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 17
4.9. Taux de réclamations 18
5. Financement des investissements 18
5.1. Branchements en plomb 18
5.2. Montants financiers 19
5.3. Amortissements réalisés 19
5.4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales 19
5.4.1 Réalisations 2017 19
5.4.2 Projets 2018 20
5.5. Programme pluriannuel de travaux 23
5.6. Actions de solidarité 23
5.6.1 Abandons des créances ou versements à un fonds de solidarité 23
5.6.2 Opérations de coopération décentralisée 23
6. Information par Unité de Gestion (UGE) 24
6.1. UDI d'Amblainville 24
6.1.1 Limites administratives 24

6.1.2 Ouvrages de l'UGE 24
6.1.3 Caractéristiques du service 24
6.1.4 Ressources en eau 25
6.1.5 Facture d'eau type 26
6.1.6 Recettes produites par la vente d'eau 27
6.1.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 27
6.1.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 28
6.2. UGE de Chavençon 29
6.2.1 Limites administratives 29
6.2.2 Ouvrages de l'UGE 29
6.2.3 Caractéristiques du service 29
6.2.4 Ressources en eau 30
6.2.5 Facture d'eau type 30
6.2.6 Recettes produites par la vente d'eau 31
6.2.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 32
6.2.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 32
6.3. UGE d'Ivry le Temple 33
6.3.1 Limites administratives 33
6.3.2 Ouvrages de l'UGE 33
6.3.3 Caractéristiques du service 33
6.3.4 Ressources en eau 34
6.3.5 Facture d'eau type 34
6.3.6 Recettes produites par la vente d'eau 35
6.3.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 36
6.3.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 37
6.4. UGE de Laboissière en Thelle 38
6.4.1 Limites administratives 38
6.4.2 Ouvrages de l'UGE 39
6.4.3 Caractéristiques du service 39
6.4.4 Ressources en eau 39
6.4.5 Qualité de l'eau 40
6.4.6 Facture d'eau type 40
6.4.7 Recettes produites par la vente d'eau 41
6.4.8 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 42
6.4.9 Tableau récapitulatif des indicateurs 42
6.5. UGE de Méru – Vallée d'Esches 43
6.5.1 Limites administratives 43
6.5.2 Ouvrages de l'UGE 44
6.5.3 Caractéristiques du service 44
6.5.4 Ressources en eau 44
6.5.5 Qualité de l'eau 45
6.5.6 Facture d'eau type 45
6.5.7 Recettes produites par la vente d'eau 46

6.5.8 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 47
6.5.9 Tableau récapitulatif des indicateurs 47
6.6. UGE de Saint Crépin Ibouvillers 48
6.6.1 Limites administratives 48
6.6.2 Ouvrages de l'UGE 49
6.6.3 Caractéristiques du service 49
6.6.4 Ressources en eau 49
6.6.5 Facture d'eau type 50
6.6.6 Recettes produites par la vente d'eau 51
6.6.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 51
6.6.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 52
6.7. UGE des Sources du Montcel 53
6.7.1 Limites administratives 53
6.7.2 Ouvrages de l'UGE 54
6.7.3 Caractéristiques du service 54
6.7.4 Ressources en eau 54
6.7.5 Facture d'eau type 55
6.7.6 Recettes produites par la vente d'eau 56
6.7.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 57
6.7.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 57

Table des annexes :

ANNEXE 1 : INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES 58
ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE 61

Lexique :

ARS : Agence Régionale de Santé

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage

CCS : Communauté de Communes des Sablons

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

F1 et F2 : Noms des forages de Méru

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MAE : Mesures Agro Environnementales

M.O.P. : Maîtrise d'Ouvrage Publique

Pb : Plomb

SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

SMAS : Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons

SMEPS : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

UDI : Unité de Distribution

UGE : Unité de Gestion

1. Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

1.1. Ses élus

Alain LETELLIER
Président du SMEPS

LES VICE-PRÉSIDENTS

François MASURIER

Maurice DE KONINCK

Jean-Pierre LAGNY

Jean-Jacques THOMAS

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Denis VANHOUTTE, Maire de Esches - Christian NEVEU, Maire de Villeneuve-les-Sablons - Hervé VALLET, Maire-Adjoint de Chavençon - Francis BOGAERT, Maire-Adjoint de Le Déluge - Emmanuel PIGEON, Maire-Adjoint de Bornel

1.2. Son personnel technique et administratif

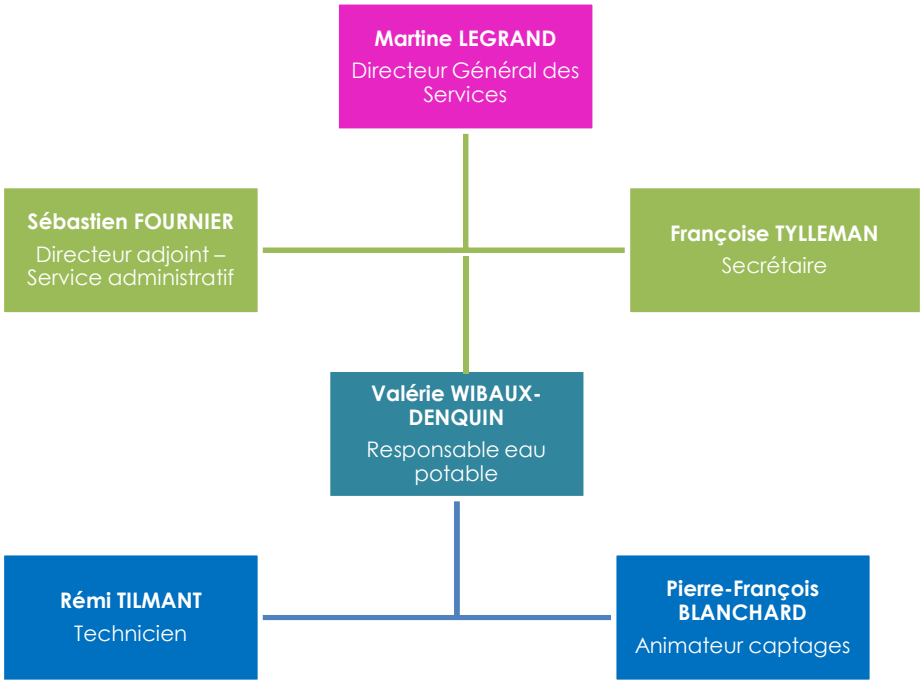

2. Caractéristiques globales du service

2.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : **intercommunal**

Nom de la collectivité : **Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS)**

Caractéristiques : **EPCI**

2.1.1 TERRITOIRE DESSERVI DIVISE PAR UGE (UNITE DE GESTION)

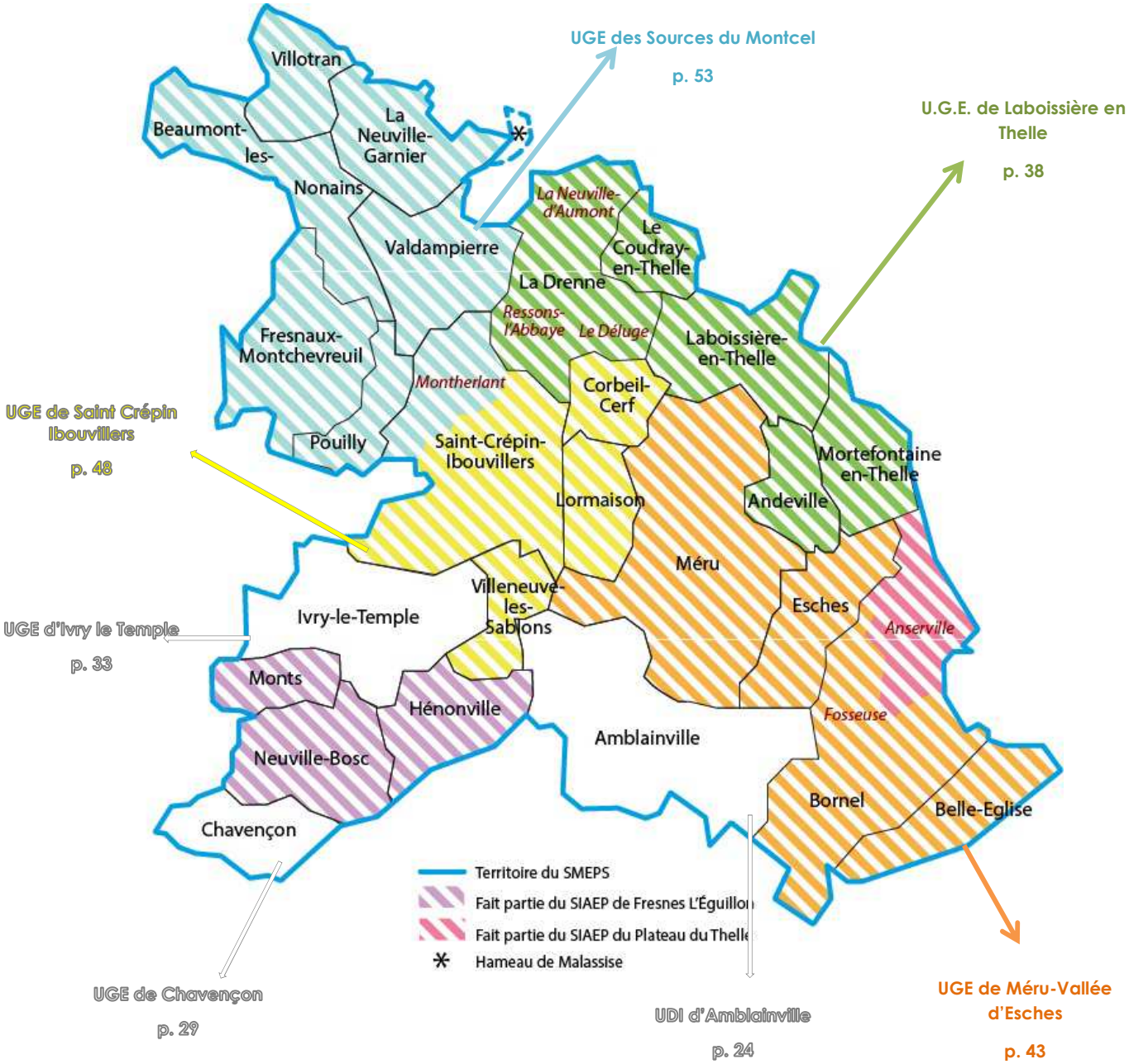

2.1.2 COMPETENCES LIEES AU SERVICE

- ☒ Production
- ☒ Protection du point de prélèvement
- ☒ Traitement
- ☒ Transfert
- ☒ Stockage
- ☒ Distribution

Existence d'une C.C.S.P.L. : ☒ Oui ☐ Non

La C.C.S.P.L. a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ».

La commission est investie d'une mission de contrôle. En effet, elle examine, chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports d'activité que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans, avant le 1er juin. Ces rapports retracent notamment les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission n'a pas de pouvoir de décision, mais elle doit être consultée, pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe même de la délégation,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Enfin, la commission peut, le cas échéant, être consultée lorsque :

- la collectivité publique constitue une régie pour l'exploitation directe d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.),
- la collectivité individualise la gestion d'un Service Public Administratif (S.P.A.).

- *Délégués titulaires* :
  - ✓ Michel JANTOLEK
  - ✓ François MASURIER
  - ✓ Gérard LIPPENS
  - ✓ Guillaume GAUDÉ
  - ✓ Hervé VALLET
  - ✓ Didier MALLE – Président du ROSO
- *Délégués suppléants* :
  - ✓ Maurice DE KONINCK
  - ✓ Mélissandre RIBIERRE
  - ✓ Alain PAILLARD
  - ✓ Jean-Jacques THOMAS
  - ✓ Christian CHORIER
  - ✓ Olivier QUATREPOINT – suppléant de Monsieur MALLÉ

Existence d'un schéma de distribution : ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non

2.2. Mode de gestion du service

Les communes du SMEPS sont gérées pour la plupart par des Délégations de Services Publics (DSP), le réseau et les installations d'eau potable étant exploités par un délégataire pour le compte du SMEPS.

Ainsi, pour 2017, sur le territoire du SMEPS 3 cas de figure existent :

- Les Délégations de Services Publics gérées par Veolia (ou S.E.A.O.) : UGE de Saint Crépin Ibouvillers, de Laboissière en Thelle, d'Ivry le Temple, des Sources du Montcel ;
- Les Délégations de Services Publics gérées par Suez environnement (ou Lyonnaise des Eaux) : UGE de Méru-Vallée d'Esches et UDI d'Amblainville ;
- La régie sur la commune de Chavençon qui est donc gérée en direct par le SMEPS.

2.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 38 009 habitants au 31/12/2017 (38 273 habitants au 31/12/2016). La répartition des habitants par collectivité est la suivante :

Total de la population desservie par le SMEPS

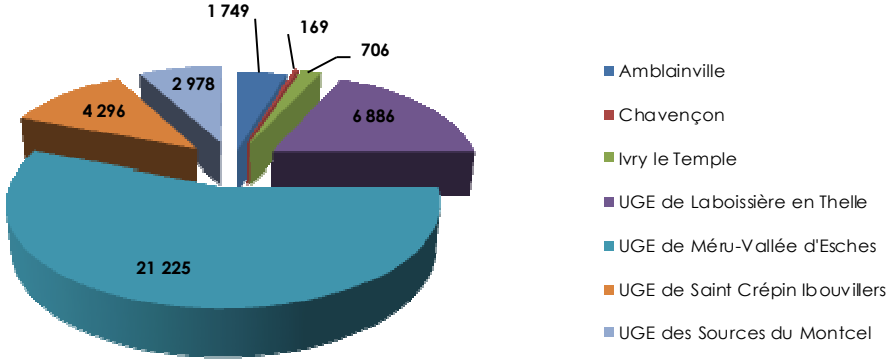

2.4. Longueur de réseau

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **321,57 kilomètres** au 31/12/2017 (317,36 km au 31/12/2016). Avec la répartition suivante par structure :

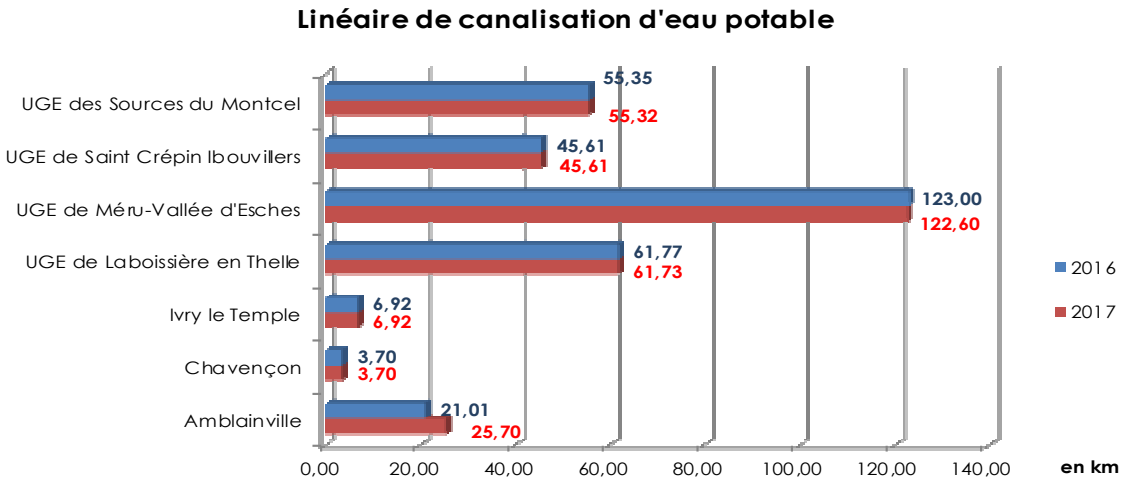

2.5. Abonnés

2.5.1 NOMBRES D'ABONNES PAR UGE/UDI

Les abonnés (domestiques ou non) sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Seine -Normandie au titre de la préservation de la ressource et de la lutte contre la pollution en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 14 474 abonnés au 31/12/2017 (14 424 abonnés au 31/12/2016). La répartition des abonnés par structure est la suivante :

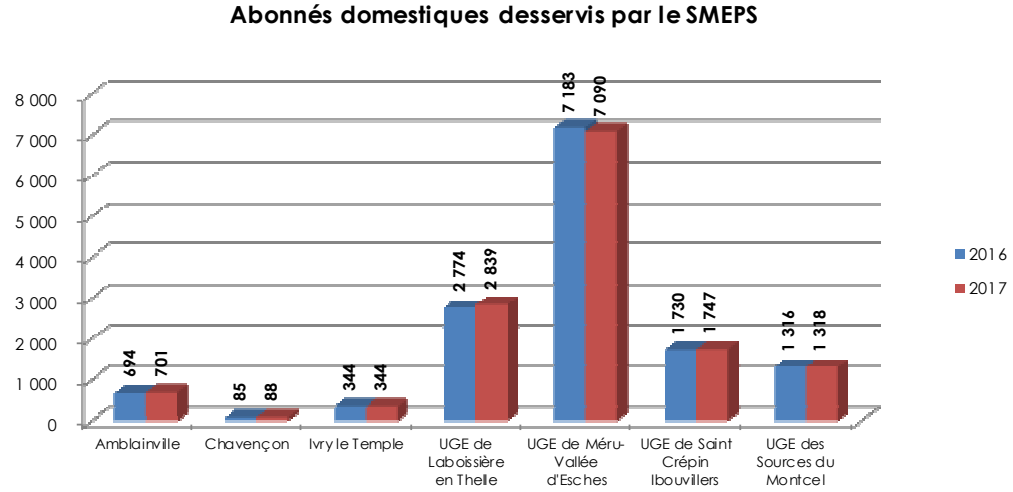

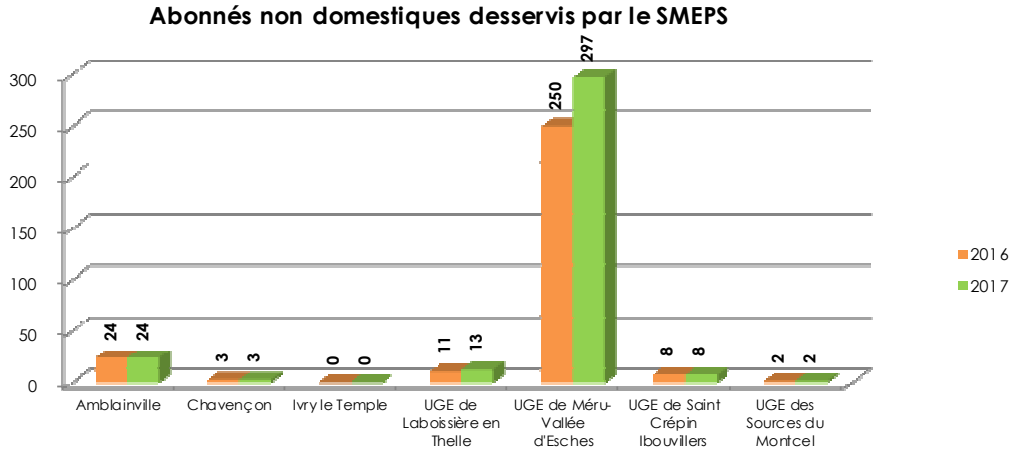

2.5.2 DENSITE DE POPULATION

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 45,01 abonnés/km au 31/12/2017 (45,6 abonnés/km en 2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,63 habitants/abonné en 2017 (2,57 habitant/abonné en 2016).

3. Tarification de l'eau potable sur le territoire du SMEPS au 31 décembre 2017

-	Part Collectivité				Part du Délégataire				Taxes et redevances				
	Part proportionnelle		Part fixe		Part proportionnelle		Part fixe		Préservation de la ressource		Lutte contre la pollution		TVA
	Exercice 2016 en € HT/m³	Exercice 2017 en € HT/m³	Exercice 2016 en € HT/m³	Exercice 2017 en € HT/m³	Exercice 2016 en € HT/m³	Exercice 2017 en € HT/m³	Exercice 2016 en € HT/m³	Exercice 2017 en € HT/m³	Exercice 2016 en € HT/m³	Exercice 2017 en € HT/m³	Exercice 2016 en € HT/m³	Exercice 2017 en € HT/m³	
Amblainville	0,4300	0,6100	8,000	8,000	0,9710	0,9764	34,280	34,460	0,0779	0,0779	0,4100	0,4200	0,055
Chavençon	1,4000	1,5800	57,000	57,000	0,0000	0,0000	0,000	0,000	0,0779	0,0779	0,4150	0,2200	0,055
Ivry le Temple	0,4300	0,6100	8,000	8,000	1,2238	1,2393	24,600	24,900	0,1100	0,1100	0,4200	0,4200	0,055
UGE de Laboissière en Thelle	0,4300	0,6100	8,000	8,000	0,7923	0,7992	18,440	18,600	0,0930	0,0872	0,4200	0,4200	0,055
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,4300	0,6100	8,000	8,000	0,6521	0,6558	20,000	20,110	0,0775	0,0783	0,4150	0,4200	0,055
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,4300	0,6100	8,000	8,000	0,9736	0,9816	33,260	33,540	0,0820	0,0820	0,4200	0,4200	0,055
UGE des Sources du Montcel	0,4300	0,6100	8,000	8,000	1,4567	1,4324	60,080	59,080	0,1000	0,1000	0,4200	0,4200	0,055

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2017
Paramètres microbiologiques				
Amblainville	6	0	5	0
Chavençon	9	2	8	0
Ivry le Temple	6	0	5	0
UGE de Laboissière en Thelle	26	0	28	0
UGE de Méru-Vallée d'Esches	29	0	34	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	20	1	20	0
UGE des Sources du Montcel	14	1	12	0
Paramètres physico-chimiques				
Amblainville	7	0	6	0
Chavençon	6	0	2	0
Ivry le Temple	3	1	2	0
UGE de Laboissière en Thelle	19	7	20	2
UGE de Méru-Vallée d'Esches	24	1	27	1
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	15	2	17	0
UGE des Sources du Montcel	6	0	5	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformité\ = \frac{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés\ -nombre\ de\ prélèvements\ non\ conformes}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2016	Taux de conformité Exercice 2017
Paramètres microbiologiques		
Amblainville	100%	100%
Chavençon	78%	100%
Ivry le Temple	100%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	100%	100%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	100%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	95%	100%
UGE des Sources du Montcel	93%	100%
Paramètres physico-chimiques		
Amblainville	100%	100%
Chavençon	100%	100%
Ivry le Temple	67%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	63%	90%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	96%	96%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	87%	100%
UGE des Sources du Montcel	100%	100%

Pour avoir des informations sur les problèmes de qualité de l'eau, voir au chapitre correspondant à chaque structure.

4.2. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Pour plus de détails sur le calcul de cet indice, par structure, se référer au numéro de page indiqué.

a. *AMBLAINVILLE (VOIR P.27)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 97 (99 en 2016).

b. *CHAVENÇON (VOIR P. 32)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 84 (84 en 2016).

c. *IVRY LE TEMPLE (VOIR P. 36)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 100 (100 en 2016).

a. *UGE DE LABOISSIERE EN THELLE (VOIR P. 42)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 110 (110 en 2016).

a. *UGE DE MERU-VALLEE D'ESCHES (VOIR P. 47)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 90 (90 en 2016).

a. *UGE DE SAINT CREPIN IBOUVILLERS (VOIR P. 51)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 110 (110 en 2016).

b. *UGE DES SOURCES DU MONTCEL (VOIR P. 57)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 100 (100 en 2016).

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$rendement\ du\ réseau\ = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

Avec :

- V1 : le volume produit ;
- V2 : le volume importé ;
- V3 : le volume exporté ;
- V6 : le volume consommé autorisé, qui est la somme du volume comptabilisé (ou vendu), du volume consommé sans comptage et du volume de service.

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$part\ du\ volume\ vendu\ parmi\ le\ volume\ mis\ en\ distribution\ = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau en %		
Amblainville	79,18%	**82,83%**
Chavençon	91,06%	**84,90%**
Ivry le Temple	90,16%	**90,26%**
UGE de Laboissière en Thelle	83,77%	**78,19%**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	75,70%	**71,86%**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	83,11%	**88,99%**
UGE des Sources du Montcel	75,78%	**79,51%**
Volume vendu sur volume mis en distribution en %		
Amblainville	74,99%	**82,16%**
Chavençon	91,06%	**84,90%**
Ivry le Temple	88,86%	**89,68%**
UGE de Laboissière en Thelle	81,00%	**81,16%**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	60,00%	**69,40%**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	81,38%	**87,16%**
UGE des Sources du Montcel	69,53%	**77,01%**

4.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V_4 - V_7}{365\ \times linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte\ en\ km}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V7 : le volume comptabilisé.

Pour les années 2016 et 2017, les indices linéaire des volumes non comptés sont de :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indice linéaire des volumes non comptés en m3/km/j		
Amblainville	2,73	**1,81**
Chavençon	0,72	**1,56**
Ivry le Temple	1,36	**1,37**
UGE de Laboissière en Thelle	2,60	**3,46**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	9,30	**8,41**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	2,31	**1,50**
UGE des Sources du Montcel	2,25	**1,87**

4.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice\ linéaire\ des\ pertes\ en\ réseau = \frac{V_4 - V_6}{365\ \times linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte\ en\ km}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V6 : le volume consommé autorisé.

Pour les années 2016 et 2017, les indices linéaire des pertes en réseau sont de :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indice linéaire des pertes en réseau en m3/km/j		
Amblainville	2,66	1,74
Chavençon	0,72	1,41
Ivry le Temple	1,28	1,29
UGE de Laboissière en Thelle	2,47	3,32
UGE de Méru-Vallée d'Esches	9,20	8,33
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	2,12	1,31
UGE des Sources du Montcel	2,03	1,74

4.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement\ des\ réseaux = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte} \times 100$$

Pour l'année 2017 (et les 5 dernières années), le linéaire de réseaux renouvelé (L_N) est de :

	Exercice						Taux de renouvellement
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Linéaire renouvelé en km							
Amblainville	5,7	0	2,8	0	0	0	2,18%
Chavençon	0	0	0	0	0	0	0,00%
Ivry le Temple	0	0,9	0	0	0	0	2,60%
Méru-Vallée d'Esches	0	0,2	0	0	0,88	1,65	0,44%
UGE de Laboissière en Thelle	0	0,2	0,66	0	0	0	0,28%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0	0,9	0	0	0,22	0	0,49%
UGE des Sources du Montcel	0	0,035	0	0,08	0,00	0,82	0,34%
Sommes	5,70	2,24	3,46	0,08	1,10	2,47	0,58%

En prenant en compte les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,58%.

4.4. Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Amblainville	**72%**	**68%**
Chavençon	**80%**	**80%**
Source	80%	80%
Forage	80%	80%
Ivry le **Temple**	80%	80%
UGE de Laboissière en **Thelle**	84%	80%
Parfondeval	80%	80%
Fond *blanc*	**100%**	**80%**
Crèvecœur	80%	80%
UGE de **Méru-Vallée d'Esches**	72%	68%
Méru F1	**80%**	**80%**
Méru F2	**80%**	**80%**
Esches	**40%**	**40%**
Vallée Mort d'Hommes	80%	80%
Paradis	80%	80%
UGE de Saint **Crépin Ibouvillers**	80%	80%
Ribeauvillers	**80%**	**80%**
Lardières	80%	80%
Corbeil Cerf	80%	80%
UGE des **Sources du Montcel**	80%	80%
TOTAL	75%	72%

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 72% (75% en 2016).

4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\frac{taux\ d'occurrence\ des\ interruptions}{de\ service\ non\ programmées} = \frac{nombre\ d'interruptions\ de\ service\ non\ programmées}{nombre\ d'abonnés\ du\ service} \times 1\,000$$

Cet indicateur est à fournir par les collectivités éligibles à une CCSPL. Le SMEPS étant éligible, il doit fournir cet indicateur pour toutes ses UGE/UDI. Pour les années 2016 et 2017, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 usagers est de :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmées		
Amblainville	5,60	4,14
Chavençon	22,73	10,99
Ivry le Temple	2,91	0,00
UGE de Laboissière en Thelle	2,51	2,81
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,81	1,62
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1,73	1,71
UGE des Sources du Montcel	1,52	1,52

4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **X** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\frac{taux\ de\ respect\ du\ délai\ maximal}{d'ouverture\ des\ branchements} = \frac{\frac{nombre\ d'ouverture\ de\ branchements}{ayant\ respecté\ le\ délai}}{nombre\ total\ d'ouverture\ de\ branchements} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés les délais maximaux d'ouverture des branchements ainsi que le taux de respect de ce délai pour les années 2016 et 2017 :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Délai maximal d'ouverture		
Amblainville	5	5
Chavençon	5	5
Ivry le Temple	1	1
UGE de Laboissière en Thelle	1	1
UGE de Méru-Vallée d'Esches	5	5
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1	1
UGE des Sources du Montcel	1	1
Taux de respect du délai d'ouverture en %		
Amblainville	100%	100%
Chavençon	100%	100%
Ivry le Temple	100%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	100%	100%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	100%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	100%	100%
UGE des Sources du Montcel	100%	100%

4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes de la section d'exploitation – dépenses de la section d'exploitation, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$durée\ d'extinction\ de\ la\ dette\ pour\ l'année\ de\ l'exercice = \frac{encours\ de\ la\ dette\ au\ 31\ décembre\ de\ l'exercice}{épargne\ brute\ annuelle}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette			
Amblainville	372 939,64 €	365 355,80 €	357 413,12 €
Chavençon	- €	- €	- €
Ivry le Temple	42 048,15 €	39 335,52 €	36 486,67 €
Total	1609 820,84 €	1527 682,29 €	1434 454,07 €
UGE de Laboissière en Thelle	166 885,91€	151068,80 €	134 630,64 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	4 866,67 €	3 893,34 €	2 920,00 €
UGE des Sources du Montcel	806 413,83 €	763 862,17 €	719 670,36 €
UGE Méru-Vallée d'Esches	216 666,64 €	204 166,66 €	183 333,28 €
Durée d'extinction de la dette en années			
Amblainville	26	25	24
Chavençon	0	0	0
Ivry le Temple	12	11	10
UGE de Laboissière en Thelle	9	8	7
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	5	4	3
UGE des Sources du Montcel	15	14	13
UGE Méru-Vallée d'Esches	13	12	11

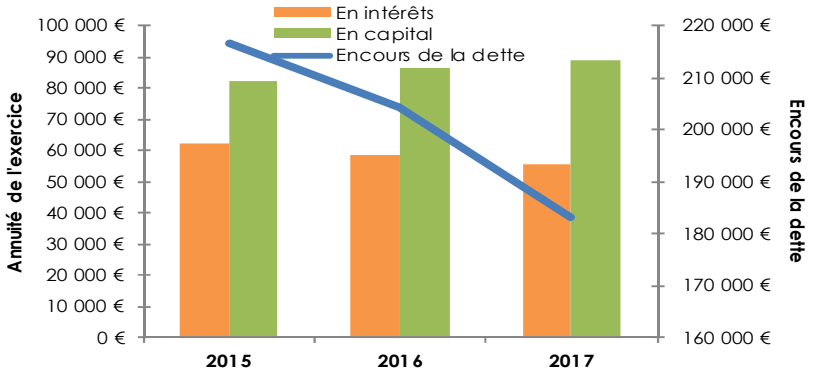

4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\textit{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\textit{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\textit{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés le montant d'impayés pour les années 2016 et 2017 ainsi que les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés		
Amblainville	15 086,11 €	NC
Chavençon	5 656,00 €	5 596,46 €
Ivry le Temple	279,00 €	718,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	31 913,00 €	12 839,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	73 031,53 €	NC
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	8 811,00 €	6 243,00 €
UGE des Sources du Montcel	8 684,00 €	6 343,00 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		
Amblainville	0,72%	0,22%
Chavençon	34,54%	32,73%
Ivry le Temple	0,33%	0,80%
UGE de Laboissière en Thelle	4,56%	2,04%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,72%	2,79%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1,77%	1,29%
UGE des Sources du Montcel	1,97%	1,48%

4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$taux\ de\ réclamations = \frac{nombre\ de\ réclamations\ (hors\ prix)\ laissant\ une\ trace\ écrite}{nombre\ total\ d'abonnés\ du\ service} \times 1\,000$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues		
Amblainville	oui	
Chavençon	oui	
Ivry le Temple	oui	
UGE de Laboissière en Thelle	oui	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	oui	
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	oui	
UGE des Sources du Montcel	oui	
Nombre de réclamations écrites reçues		
Amblainville	NC	110
Chavençon	0	1
Ivry le Temple	NC	NC
UGE de Laboissière en Thelle	NC	NC
UGE de Méru-Vallée d'Esches	NC	NC
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	NC	NC
UGE des Sources du Montcel	NC	NC
Taux de réclamations		
Amblainville	8,36	20,69
Chavençon	0,00	10,99
Ivry le Temple	0,00	2,91
UGE de Laboissière en Thelle	1,80	1,40
UGE de Méru-Vallée d'Esches	3,09	14,08
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1,15	0,00
UGE des Sources du Montcel	0,00	0,00

5. Financement des investissements

5.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire la nécessité de supprimer des branchements en plomb.

Structures	2017 Nombre total de branchements	2016 Nombre de Pb restants	2017 Nombre de Pb supprimés	2017 Nombre de Pb restants	2017 % de supprimés / nombre total	2017 % restants / nombre total
Amblainville	796	9	1	8	11,11%	1,01%
Chavençon	85	0	0	0	0,00%	0,00%
Ivry le Temple	297	21	0	21	0,00%	7,07%
UGE de Laboissière en Thelle	2 676	0	0	0	0,00%	0,00%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	7 492	393	79	314	20,10%	4,19%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1 505	0	0	0	0,00%	0,00%
UGE des Sources du Montcel	1 347	21	0	21	0,00%	1,56%

5.2. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant financier en HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		
Amblainville	0,00 €	**0,00 €**
Chavençon	0,00 €	**9 783,00 €**
Ivry le Temple	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	438 644,61 €	**141 152,30 €**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	118 761,08 €	**55 075,00 €**
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	**0,00 €**
Montant des subventions		
Amblainville	0,00 €	**0,00 €**
Chavençon	0,00 €	**0,00 €**
Ivry le Temple	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	73 414,00 €	**27 046,61 €**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	**0,00 €**
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	**0,00 €**

5.3. Amortissements réalisés

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de :

Dotation aux amortissements	
Amblainville	744 195,92 €
Chavençon	
Ivry le Temple	
UGE de Laboissière en Thelle	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	
UGE des Sources du Montcel	

5.4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales

5.4.1 REALISATIONS 2017

a. *ÉTUDES DE REMISE EN FONCTIONNEMENT DU FORAGE PARADIS*

Le SMEPS a souhaité vérifier l'état du forage Paradis (à Bornel) avant sa remise en fonctionnement.

Des essais de pompage par palier et en continu ainsi que des analyses d'eau ont été réalisés sur le forage.

Ces essais ont permis de préciser l'état de santé de l'ouvrage. Le niveau de rabattement et le niveau des pertes de charges ont, quant à eux, permis de préciser le degré de colmatage du forage et les analyses d'eau de connaître la potabilité de l'eau produite par le forage.

Suite à la réalisation de ces essais, il a été mis en évidence la présence de solvants organo-volatil supérieurs à la limite de qualité. Le forage est toutefois en bon état de santé (bonne productivité). Selon l'ARS, ce forage pourra donc être utilisé en tant que secours (lors d'un manque de productivité du forage Vallée Mort d'Hommes) si ses eaux sont mélangées aux eaux du forage Vallée Mort d'Hommes dans l'un des réservoirs avant distribution.

b. *REHABILITATION/EXTENSION DES RESEAUX D'EAU DU SMEPS ET DU SMAS*

Dans la continuité du marché qui avait été lancé en 2016, les travaux suivants ont été réalisés en 2017 :

- Hameau de Jouy la Grange à Beaumont les Nonains, pour environ 800 mètres linéaires de réseau et reprise de 22 branchements ;
- Rue Berthelot à Méru, pour environ 92 mètres linéaires de réseau et reprise de 13 branchements.

Le montant des travaux est de **237 224,27 € HT**.

c. REHABILITATION/EXTENSION DES RESEAUX D'EAU DU SMEPS, DU SMAS ET DE LA CCS

Le SMEPS ainsi que le SMAS et la CCS (pour sa nouvelle compétence eau pluviale), ont réalisé des travaux d'extensions/réhabilitations des réseaux d'eau sur leur territoire.

Le marché de travaux a fait l'objet d'un groupement de commande CCS - SMAS – SMEPS, la CCS en étant le coordonnateur. Afin de gagner du temps sur les procédures et d'avoir des prix plus compétitifs, un accord cadre à bon de commande a été lancé. Celui-ci sera effectif jusqu'au 31 décembre 2019.

Les travaux qui ont été réalisés sur l'année 2017 en eau potable grâce à ce bon de commande sont :

- Rue du Vert Galant dans la commune nouvelle de Bornel (Fosseuse), pour environ 1 000 mètres linéaires de réseau et la reprise de 60 branchements ;
- Rue Henri Barbusse à Méru, pour environ 120 mètres linéaires de réseau et réalisation d'un branchement ;
- Rue d'Anserville à Bornel, pour environ 230 mètres linéaires de réseau et reprise de 12 branchements ;
- Chemin de Boulaines à Méru, pour environ 300 mètres linéaires de réseau et reprise de 2 branchements.

Ces travaux ont coûté au SMEPS **584 804,90 € HT**.

d. LANCEMENT DES ETUDES POUR LA REHABILITATION DE RESERVOIRS

Afin de pouvoir budgéter pour l'année 2018 ses travaux de réhabilitation de réservoir, le SMEPS a lancé des études de l'état des réservoirs d'Amblainville, Chavençon et Le Coudray sur Thelle.

Le montant de ces études s'élève à **13 365 HT** et consistent en :

- diagnostic génie civil,
- diagnostic amiante et plomb.

e. ACTIONS REALISEES GRACE A L'ANIMATEUR CAPTAGE

Un animateur captage a été recruté par le SMEPS afin de s'occuper d'actions agricoles et non agricoles sur les captages les plus impactés du SMEPS (Laboissière en Thelle et Méru).

En 2017, les actions suivantes ont été menées par celui-ci :

- mise en place de 1 soirée (à la CCS), 2 ateliers (bouturage et hôtel à insectes) et 1 cérémonie de clôture (trocs et astuces) concernant le « 0 phyto » à destination des jardiniers amateurs ;
- suivi du Plan de gestion différencié afin d'accompagner les communes du SMEPS vers le « 0 phyto » ;
- lancement du marché pour la réalisation des analyses du contrat azote (dispositif d'aide au dosage de l'azote sur les parcelles en sortie et entrée d'hiver), aide proposée aux agriculteurs exploitant à proximité des captages concernés ;
- contractualisation d'un agriculteur dans une Mesures Agro Environnementales (MAE) adaptées au territoire afin de réduire les apports en produits phytosanitaires.

f. INSTALLATION DE LA RADIORELEVE A CHAVENÇON

Le SMEPS est une collectivité territoriale chargée de la gestion du service public d'eau potable notamment de la commune de Chavençon, gérée en régie.

Le réseau d'adduction en eau potable est communal et comprend 88 compteurs individuels souvent obsolètes ou difficiles d'accès.

Les travaux 2017 ont donc consisté en la dépose, la fourniture et la pose de compteurs individuels d'eau potable. Tous les compteurs ont été équipés d'un système de relève à distance.

L'équipement de la commune de Chavençon a coûté au SMEPS **26 742 € HT**.

5.4.2 PROJETS 2018

a. ACTIONS À REALISER PAR L'ANIMATEUR CAPTAGE

En 2018, des actions seront menées dans les domaines suivants :

- mise en place de 3 soirées et 3 ateliers concernant le « 0 phyto » à destination des jardiniers amateurs ;
- lancement et suivi d'un marché de DUP et d'études BAC afin de mettre en place un programme d'action permettant de réduire l'utilisation d'intrant au niveau des captages d'Esches, Ribeauville et Méru ;
- proposition d'un contrat azote (dispositif d'aide au dosage de l'azote sur les parcelles en sortie et entrée d'hiver) aux agriculteurs exploitant à proximité des captages concernés ;
- proposition de contrats avec les agriculteurs pour des expérimentations concernant des cultures à bas niveau d'intrants, des couverts d'inter-culture courte et des associations de culture ;
- proposition de Mesures Agro Environnementales (MAE) adaptées au territoire afin de réduire les apports en produits phytosanitaires.

b. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE REGROUPEMENT DE 3 DSP

Les contrats d'exploitation du service public d'eau potable confiés à des délégataires pour l'ancien syndicat des Sources du Montcel (regroupant les communes de Beaumont les Nonains, Fresneaux-Montchevreuil, La Neuville Garnier, Malassise, Montherlant, Pouilly, Valdampierre et Villotran), les communes d'Ivry le Temple et d'Amblainville arrivent à échéance respectivement le **31 décembre 2019** (pour les deux premiers) et le **30 juin 2020**.

À l'échéance de tels contrats, les dispositions de la loi SAPIN imposent l'examen de tous les modes de gestion envisageables pour ce service public dont notamment la gestion en régie directe.

Sur ce constat, le SMEPS devrait lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui consiste en :

- Phase 1 : Audit juridique, technique et financier des prestations fournies par les délégataires (actuels et précédents) du service public de l'eau potable, afin de qualifier et quantifier le service rendu, vérifier la bonne adéquation des prestations prévues aux contrats avec les nécessités de terrain ainsi qu'avec les obligations de résultats.
- Phase 2 : Étude comparative des modes de gestion et préconisation du mode de gestion du service public d'eau potable tenant compte de l'audit, la Collectivité souhaitant avoir les éléments comparatifs détaillés (juridiques, techniques et financiers) entre tous les modes de gestion envisageables (régie directe, prestation de services, régie intéressée, délégation de service public, société d'économie mixte, société publique locale, concession, etc.).
- Phase 3 : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du mode de gestion retenu : assister le maitre d'ouvrage dans la rédaction des cahiers des charges et toutes les pièces nécessaires à un appel public de mise en concurrence des entreprises susceptibles d'assurer la gestion et l'exploitation du service public d'eau potable, assister le maître d'ouvrage dans toutes les phases et composantes de la procédure de passation concourant à la finalisation du contrat d'exploitation du service public d'eau potable.

Selon les estimations, le montant de cette étude pourrait s'élever à **30 100 € HT.**

c. ÉTUDES BAC ET DUP

Les captages F1 et F2 de Méru sont classés Conférence Environnementale en raison de taux élevés en polluants d'origine agricole (nitrates et déséthylatrazine notamment ainsi qu'en atrazine). En effet, des pics de concentration en déséthylatrazine ont eu lieu durant les 15 dernières années dépassant la limite réglementaire de 0,1 µg/l. C'est pourquoi une unité de traitement des pesticides est installée depuis quelques années sur ces captages.

Par ailleurs, les captages d'Esches et de Ribeauville présentent des taux en nitrates élevés dans les eaux captées.

La Déclaration d'Utilité Publique du captage d'Esches nécessite également d'être renouvelée. De plus, les actuels périmètres de protection de ce captage présentent des incohérences et doivent être revus.

En raison de la dégradation de la ressource en eau sur ces 4 captages ainsi que de leur proximité, le lancement d'une étude BAC est nécessaire afin de répondre aux enjeux en matière de qualité de l'eau.

Selon les estimations, le montant de ces études pourraient s'élever à **110 584 € HT.**

d. STATION DE TRAITEMENT DE PARFONDEVAL

Afin de distribuer une eau de qualité sur l'UGE de Laboissière en Thelle, une station de traitement des pesticides sera installée sur la parcelle du forage de Parfondeval, en 2018.

Avant la réalisation de ces travaux, des études préalables doivent être réalisées : études géotechniques, bornage par un géomètre expert… Le montant de ces études est estimé à **15 000 € HT**.

e. REHABILITATION DE 3 RESERVOIRS

Suite à la reprise de compétence « eau potable » par le Syndicat, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur tout le territoire du SMEPS. Celui-ci a mis en évidence les travaux nécessaires à court terme sur les réservoirs du syndicat.

Des travaux de réhabilitation des réservoirs d'Amblainville, de Chavençon et du Coudray en Thelle seront donc lancés en 2018 et consisteront-en :

- la réhabilitation de l'étanchéité intérieure de la cuve :
  - ✓ Conditionnement de la cuve ;
  - ✓ Amenée et mise en place d'un échafaudage roulant ;
  - ✓ Décapage à l'eau ultra haute pression ;
  - ✓ Traitement des fissures et re-surfaçage du support ;
  - ✓ Mise en place du revêtement d'étanchéité ;
  - ✓ Vérification du revêtement / nettoyage / désinfection.
- la réhabilitation de l'étanchéité du dôme du réservoir :
  - ✓ Décapage à l'eau ultra haute pression ;
  - ✓ Traitement des fissures et re-surfaçage du support ;
  - ✓ Mise en place du revêtement d'étanchéité ;
  - ✓ Mise en place d'éléments de sécurité pendant la durée du chantier ;
  - ✓ Mise en place de canalisations pour l'évacuation des eaux de pluie.

- la mise en place de canalisations et structures inox :
  - ✓ Remplacement des canalisations à l'intérieur de la cuve (avec dépose).

De plus, concernant le réservoir de Chavençon, le SMEPS souhaite sécuriser au maximum les installations d'eau potable afin d'éviter tout acte de malveillance et d'intrusion de celles-ci. C'est pourquoi, conformément à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) une double porte, des doubles capots et des alarmes seront installés sur les forages et le réservoir.

Selon les estimations, ces travaux pourraient s'élever à **612 980 € HT**.

f. RUE DE L'ÉGLISE A AMBLAINVILLE

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Rue de l'Église dans la commune d'Amblainville, pour environ 125 mètres linéaires de réseau et la reprise de 11 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **65 620,00 € HT**.

g. RUE BEL AIR A AMBLAINVILLE

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Rue Bel Air dans la commune d'Amblainville, pour la reprise de 11 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **1 500,00 € HT**.

h. RD 923 A BORNEL

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- RD923 dans la commune nouvelle de Bornel, pour environ 1 700 mètres linéaires de réseau et la reprise de 170 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS **710 000,00 € HT**.

i. RUE JEAN-BAPTISTE PLATEL A MERU

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Rue Jean-Baptiste Platel dans la commune Méru, pour environ 300 mètres linéaires de réseau et la reprise de 17 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **105 000,00 € HT**.

j. HAMEAU DE VIGNORU A ESCHES

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Hameau de Vignoru dans la commune d'Esches, pour environ 1 025 mètres linéaires de réseau et la reprise de 28 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **198 000,00 € HT**.

k. RUE DE LA MONTAGNE A FRESNEAUX MONTCHEVREUIL

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- rue de la Montagne dans la commune de Fresneaux Montchevreuil, pour environ 230 mètres linéaires de réseau et la reprise de 19 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **80 600,00 € HT**.

l. RUE DE L'ARGILIERE A VILLENEUVE LES SABLONS

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Rue de l'Argilière dans la commune de Villeneuve les Sablons, pour environ 550 mètres linéaires de réseau et la reprise de 50 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ 1**65 000,00 € HT**.

m. RD LE DELUGE A LA DRENNE

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2018 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- RD46 dans la commune de La Drenne (Le Déluge), pour environ 1 550 mètres linéaires de réseau et la reprise de 140 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **530 000,00 € HT**.

5.5. Programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel de travaux sur les installations d'eau potable a été validé lors du Comité Syndical du SMEPS de décembre 2016, suite à la fin du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable engagé en 2016.

Vous trouverez en annexe les éléments financiers relatifs à ce programme qui devrait se dérouler entre 2018 et 2024.

5.6. Actions de solidarité

5.6.1 ABANDONS DES CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre de demandes d'abandon de créances		
Amblainville	0	0
Chavençon	0	0
Ivry le Temple	0	0
UGE de Laboissière en Thelle	0	0
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0	0
UGE des Sources du Montcel	0	0
Montant des créances abandonnées et/ou versées à un fonds de solidarité		
Amblainville	0,00 €	0,00 €
Chavençon	0,00 €	0,00 €
Ivry le Temple	0,00 €	0,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	0,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,00 €	-15 072,10 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	0,00 €
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	0,00 €
Montant des créances abandonnées par mètre cube		
Amblainville	0,00 €	0,00 €
Chavençon	0,00 €	0,00 €
Ivry le Temple	0,00 €	0,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	0,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,00 €	0,00 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	0,00 €
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	0,00 €

5.6.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	Néant

6. Information par Unité de Gestion (UGE)

6.1. UDI d'Amblainville

6.1.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UDI d'Amblainville est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :

La population totale desservie par l'Unité de Distribution d'Amblainville est de 1 749 habitants en 2017 (1 759 en 2016).

Abonnés	2016	2017
Nombre total d'abonnés	718	725
abonnés domestiques	694	701
abonnés non domestiques	24	24

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Distribution d'Amblainville est de 725 en 2017 (718 en 2016).

6.1.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 réservoir d'eau potable :
  - ✓ réservoir semi-enterré de 250 m³ ;
- 25,7 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir d'Amblainville (*source : Antea groupe*)

6.1.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Suez environnement (Lyonnaise des Eaux). Le contrat de délégation a commencé le 1er juillet 2008 et l'échéance du contrat est fixée au 30 juin 2020 (contrat de 12 ans).

Le seul avenant au contrat est le suivant :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la commune d'Amblainville + changement de régime de TVA + prise en compte des évolutions réglementaires

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil, vannes, recherches et éliminations de fuites
Renouvellement	Branchements dont plomb (hors renforcement), canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, accessoires hydrauliques, installations de traitement, vannes

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **27/06/2008** ☐ Non

6.1.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT, VOLUMES PRODUITS ET VOLUMES EXPORTES*

Néant : la commune est alimentée par les installations de la commune de Méru.

b. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m3	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	64 115	68 932	7,51
Volume vendu aux abonnés non domestiques	9 276	9 280	0,04
Volume total vendu aux abonnés	**73 391**	**78 212**	**6,57**

c. *BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :*

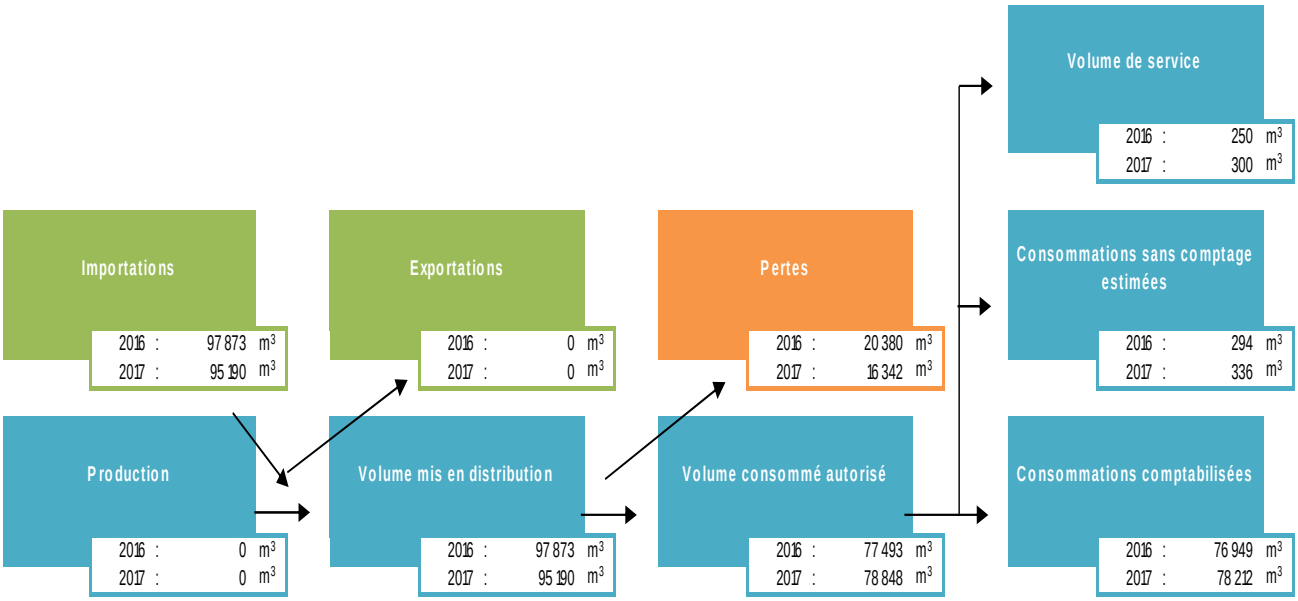

6.1.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2016 01/01/2017	Exercice 2017 01/01/2018	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	51,60	73,20	41,86
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant à la collectivité	59,60	81,20	36,24
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	34,28	34,46	0,53
Part proportionnelle	116,52	117,17	0,56
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant au délégataire	150,80	151,63	0,55
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,35	9,35	0,00
Redevance de pollution domestique	49,20	50,40	2,44
TVA	14,79	16,09	8,79
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	73,34	75,84	3,41
Total	**283,74**	**308,67**	8,79
Prix TTC du m3 d'eau potable	**2,36**	**2,57**	8,79
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,07	16,25	1,12
Part proportionnelle	96,40	97,49	1,13
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant au délégataire	112,47	113,74	1,13
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	36,00	28,80	-20,00
TVA	31,05	30,45	-1,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	67,05	59,25	-11,62
Total	**341,51**	**334,99**	-1,91
Prix TTC du m3 pour l'assainissement	**2,85**	**2,79**	-1,91
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m3 total	**5,21**	**5,36**	2,94

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☒ annuelle ☐ trimestrielle
☐ semestrielle ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☐ annuelle ☐ trimestrielle
☒ semestrielle ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

6.1.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	31 480,25 €	33 877,41 €	7,61
dont abonnements	N.C.	N.C.	0,00
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	**31 480,25 €**	**33 877,41 €**	**7,61**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**31 480,25 €**	**33 877,41 €**	**7,61**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	97 583,00 €	101 893,00 €	4,42
dont abonnements	26 070,00 €	26 398,00 €	1,26
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	164,00 €	223,00 €	35,98
Total des recettes de vente d'eau	**97 747,00 €**	**102 116,00 €**	**4,47**
Recettes liées aux travaux	44 249,00 €	6 784,00 €	-84,67
Autres recettes	4 551,00 €	4 395,00 €	-3,43
Total des recettes - délégataire	**146 383,00 €**	**113 295,00 €**	**-22,60**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 133 993,41 € (129 227,25 € au 31/12/2016).

6.1.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	42
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	42
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	52
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	62
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	62
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	72
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	82
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	92
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	92
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	97

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 97 (99 en 2016).

6.1.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 749	**1 749**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,36 €	**2,57 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 j	**5 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	**97**
Rendement du réseau de distribution	79,18%	**82,83%**
Indice linéaire des volumes non comptés	2,73 m3/j/km	**1,81 m3/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	2,66 m3/j/km	**1,74 m3/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	8,09%	**2,18%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68%	**68%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	**0 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,6 / 1 000 abonnés	**4,14 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	25 années	**24 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,72%	**0,22%**
Taux de réclamations	8,36 / 1 000 abonnés	**20,69 / 1 000 abonnés**

6.2. UGE de Chavençon

6.2.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Chavençon est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Chavençon est de 169 habitants (169 en 2016).

Abonnés	2016	2017
Nombre total d'abonnés	88	91
abonnés domestiques	85	88
abonnés non domestiques	3	3

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Chavençon est de 91 (88 en 2016).

6.2.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 2 installations de captage de l'eau potable :
  - ✓ 1 source composée de 5 puits gravitaires ;
  - ✓ 1 forage ;
- 1 réservoir d'eau potable :
  - ✓ 1 réservoir semi-enterré de 150 m3 sur cette commune ;
- 3,69 km de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune.

Réservoir de Chavençon (*source : SMEPS*)

6.2.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en régie. Il n'y a donc ni contrat de délégation ni avenant sur cette commune.

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **15/12/2015** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.2.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRELEVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation en m³/h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
SOURCE	Source	-	2	01267X1029	7 avril 1986
FORAGE	Forage	5	5	01267X1076	21 juill. 2011

b. VOLUMES PRODUITS

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2016	Production en m³ en 2017	Variation en %
SOURCE	-	7 157	7 688	7,42
FORAGE	5	3 750	4 932	31,52
Total produit en m³		10 907	12 620	15,71

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUME VENDU AUX ABONNES

Volume en m³	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	8 301	10 714	29,07
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 631	0	-100,00
Volume total vendu aux abonnés	9 932	10 714	7,87

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :

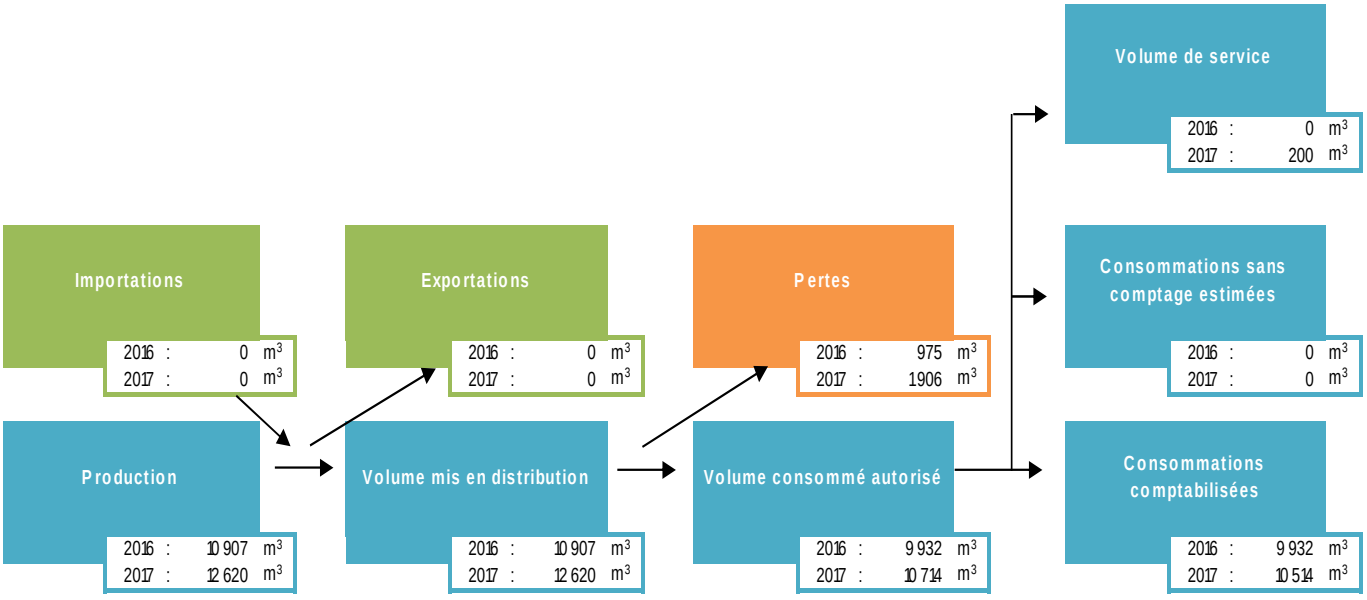

6.2.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2016 01/01/2017	Exercice 2017 02/01/2018	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	57,00	57,00	0,00
Part proportionnelle	168,00	189,60	12,86
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant à la collectivité	225,00	246,60	9,60
Part du délégataire (en régie donc pas de délégataire)			
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,35	9,35	0,00
Redevance de pollution domestique	49,80	26,40	-46,99
TVA	15,63	15,53	-0,63
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	74,78	51,28	-31,42
Total	**299,78**	**297,88**	**-0,63**
Prix TTC du m3 d'eau potable	**2,50**	**2,48**	**-0,63**
PAS DE PART ASSAINISSEMENT CAR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Part collectivité			
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant à la collectivité	0,00	0,00	0,00
Part du délégataire			
Montant HT de la facture au 120 m3 revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00
Taxes et redevances			
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Prix TTC du m3 pour l'assainissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m3 total	**2,50**	**2,48**	**-0,63**

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

6.2.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	16 373,01 €	17 101,00 €	4,45
dont abonnements	4 533,61 €	4 731,00 €	0,00
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	**16 373,01 €**	**17 101,00 €**	**4,45**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**16 373,01 €**	**17 101,00 €**	**4,45**

b. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 17 101,00 € (16 373,01 € au 31/12/2016).

6.2.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	44
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	54
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	64
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	74
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	84
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	84
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	94
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	84
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	84

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 84 (84 en 2016).

6.2.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	169	**169**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,69 €	**2,48 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 j	**5 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	78%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	**94**
Rendement du réseau de distribution	91,06%	**84,90%**
Indice linéaire des volumes non comptés	0,72 m3/j/km	**1,56 m3/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	0,72 m3/j/km	**1,41 m3/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%	**0,00%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	**0 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	22,73 / 1 000 abonnés	**10,99 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 années	**0 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	34,54%	**32,73%**
Taux de réclamations	1 / 1 000 abonnés	**1,00 / 1 000 abonnés**

6.3. UGE d'Ivry le Temple

6.3.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE d'Ivry le Temple est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion d'Ivry le Temple est de 706 habitants (689 en 2016).

Abonnés	2016	2017
Nombre total d'abonnés	344	344
abonnés domestiques	344	344
abonnés non domestiques	0	0

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion d'Ivry le Temple est de 344 (344 en 2016).

6.3.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 réservoir d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau de 200 m³ sur cette commune ;
- 6,92 km de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune.

Réservoir d'Ivry le Temple (*source : SMEPS*)

6.3.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a débuté le 1er janvier 1999 et l'échéance du contrat initial était fixée au 31 décembre 2013. Suite à l'avenant n° 1, il a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2019.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	13/09/2012	Participation aux frais du délégataire pour des travaux de renforcement de réseaux
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la commune d'Ivry le Temple + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, peinture des portails, compteurs, génie civil
Renouvellement	Branchements, canalisations et de leurs robinetteries, compteurs, équipements électromécaniques / hydrauliques / électriques

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **18/01/1999** ☐ Non

6.3.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT, VOLUMES PRODUITS ET VOLUMES EXPORTES*

Néant : la commune est alimentée par les installations du Syndicat de Fresnes l'Eguillon.

b. *VOLUMES IMPORTES*

Fournisseur	Volume importé en m³ en 2016	Volume importé en m³ en 2017	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2017
SYNDICAT DE FRESNES L'EGUILLON	32 948	33 400	1,37	80%
Total importé en m³	**32 948**	**33 400**	**1,37**	

c. *VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION*

Volume en m³	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	29 277	29 952	2,31
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	0	0,00
Volume total vendu aux abonnés	**29 277**	**29 952**	**2,31**

d. *BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :*

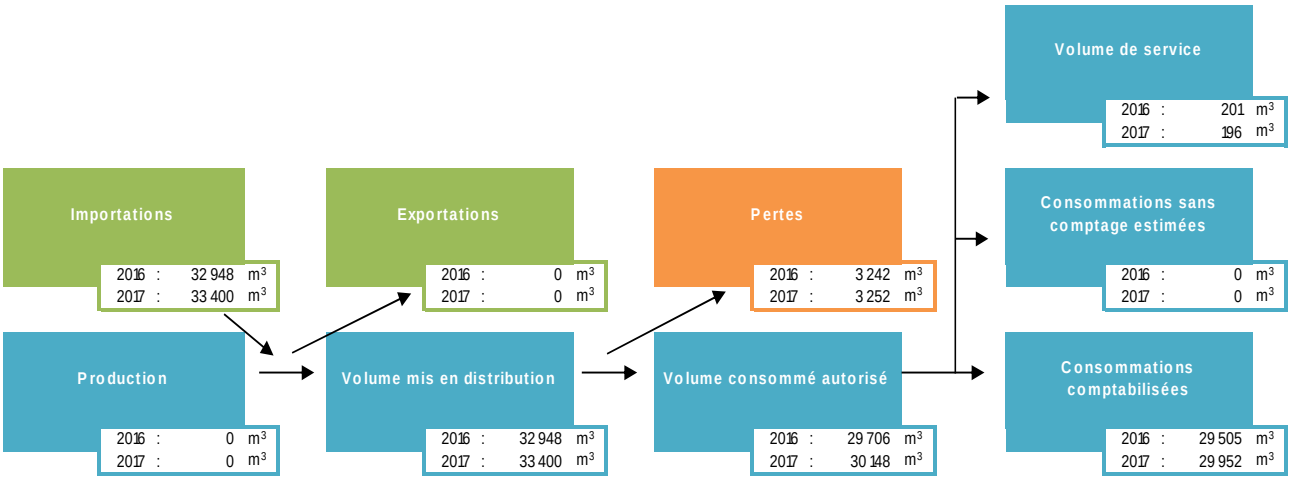

6.3.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2016 01/01/2017	Exercice 2017 02/01/2018	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	51,60	73,20	41,86
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	59,60	81,20	36,24
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	24,60	24,90	1,22
Part proportionnelle	146,86	148,72	1,26
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	171,46	173,62	1,26
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,20	13,20	0,00
Redevance de pollution domestique	50,40	50,40	0,00
TVA	16,21	17,51	8,06
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	79,81	81,11	1,64
Total	**310,87**	**335,93**	8,06
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,59**	**2,80**	8,06
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,07	16,25	1,12
Part proportionnelle	96,40	97,49	1,13
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	112,47	113,74	1,13
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	36,00	28,80	-20,00
TVA	31,05	30,45	-1,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,05	59,25	-11,62
Total	**341,51**	**334,99**	-1,91
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,85**	**2,79**	-1,91
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**5,44**	**5,59**	2,84

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

6.3.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	15 142,00 €	15 462,00 €	2,11
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	183,00 €	203,00 €	10,93
Total des recettes de vente d'eau	**15 325,00 €**	**15 665,00 €**	**2,22**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**15 325,00 €**	**15 665,00 €**	**2,22**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	42 863,00 €	43 954,00 €	2,55
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	-7 800,00 €	0,00 €	-100,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	8 345,00 €	647,00 €	-92,25
Total des recettes de vente d'eau	**43 408,00 €**	**44 601,00 €**	**2,75**
Recettes liées aux travaux	3 241,00 €	1 481,00 €	-54,30
Autres recettes	2 622,00 €	2 803,00 €	6,90
Total des recettes - délégataire	**5 863,00 €**	**4 284,00 €**	**-26,93**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 60 266,00 € (58 733 € au 31/12/2016).

6.3.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	65
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	85
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 100 (100 en 2016).

6.3.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	689	706
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,59 €	2,80 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	1 j
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	67%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
Rendement du réseau de distribution	90,16%	90,26%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,36 m³/j/km	1,37 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	1,28 m³/j/km	1,29 m³/j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,60%	2,60%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,91 / 1 000 abonnés	0,00 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11 années	10 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,33%	0,80%
Taux de réclamations	0 / 1 000 abonnés	2,91 / 1 000 abonnés

6.4. UGE de Laboissière en Thelle

6.4.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE Laboissière en Thelle est composée des communes de (cf. carte ci-dessous) :

- Andeville,
- Laboissière en Thelle,
- La Drenne,
- Le Coudray en Thelle,
- Mortefontaine en Thelle.

Population desservie sur l'UGE de Laboissière en Thelle

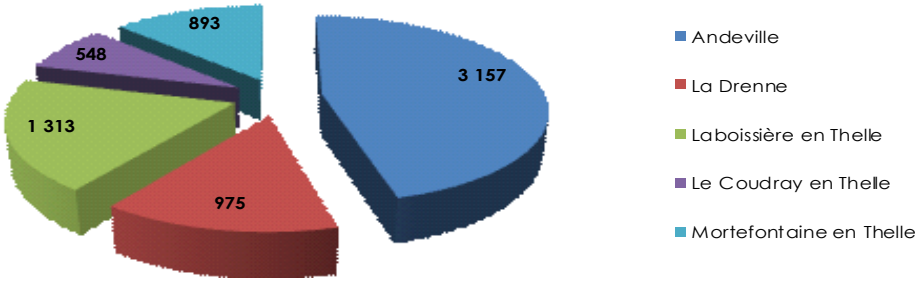

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Laboissière en Thelle est de 6 886 habitants (6 792 en 2016).

Abonnés desservis par l'UGE de Laboissière en Thelle

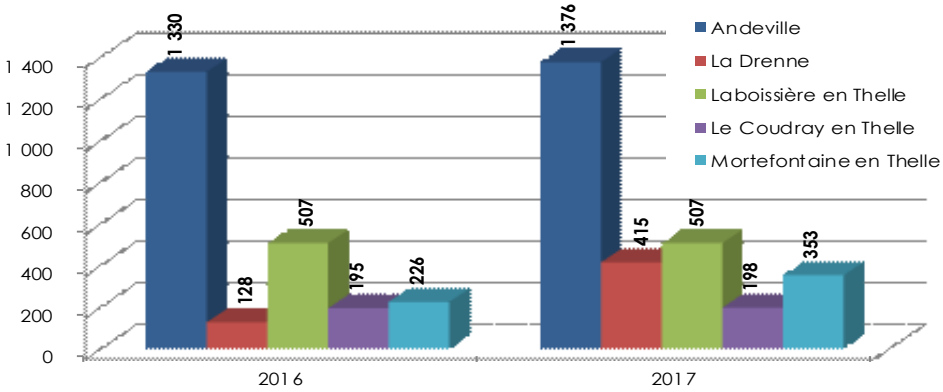

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Laboissière en Thelle est de 2 849 (2 785 en 2016).

6.4.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 3 captages d'eau potable :
  - ✓ Crèvecœur ;
  - ✓ Parfondeval ;
  - ✓ Fond Blanc ;
- 3 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau du Coudray en Thelle de 200 m³ ;
  - ✓ 2 réservoirs semi-enterrés « d'Andeville » de 1 000 et 300 m³ ;
- 1 station de surpression à La Neuville d'Aumont ;
- 61,73 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir d'Andeville (*source : SMEPS*)

6.4.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a commencé le 1er décembre 2013 et l'échéance du contrat est fixée au 1er décembre 2025 (contrat de 12 ans).

Le seul avenant au contrat est le suivant :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat de Laboissière en Thelle + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans ce contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements, accès SIG, remplissage des données SISPEA
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil
Renouvellement	Branchements, canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électromécaniques, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **16/12/2013** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.4.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation en m³/h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
CREVECOEUR	Forage	75	100	01264X0072	29 juin 1995
PARFONDEVAL	Forage	55	60	01264X0004	11 mars 2014
LE FOND BLANC	Forage	45	55	01271X0120	11 mars 2014

b. *VOLUMES PRODUITS*

Ouvrage	Capacité de production en m³/j	Production en m³ en 2016	Production en m³ en 2017	Variation en %
Crèvecœur	2 000	132 232	123 265	-6,78
Parfondeval	1 400	139 482	140 885	1,01
Fond Blanc	1 100	70 725	78 339	10,77
Total produit en m³		342 439	342 489	0,01

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	274 712	256 323	-6,69
Volume vendu aux abonnés non domestiques	2 649	1 930	-27,14
Volume total vendu aux abonnés	277 361	258 253	-6,89

d. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :

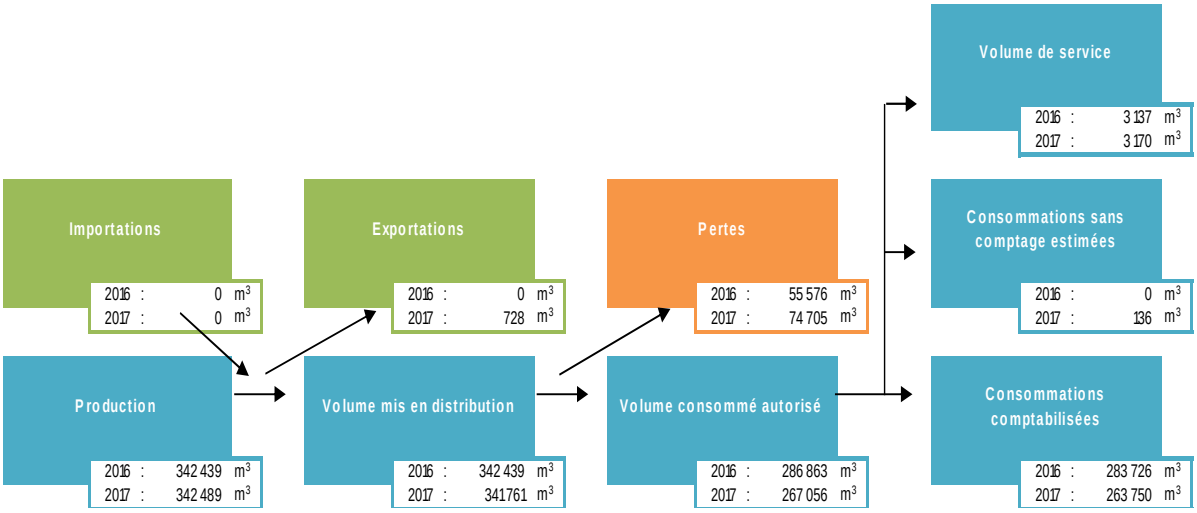

6.4.5 QUALITE DE L'EAU

La mauvaise qualité de l'eau (relative au paramètre déséthylatrazine) sur le captage de Crèvecœur est contrebalancée par un mélange dans le réservoir d'Andeville avec les eaux provenant du forage du Fond Blanc.

En effet, les analyses réalisées sur le captage de Fond Blanc depuis le début de son exploitation en 2014, montrent une bonne qualité de l'eau sur le paramètre déséthylatrazine.

De plus, l'eau arrivant du captage de Crèvecœur n'alimente aucun abonné avant de subir sa dilution dans le réservoir d'Andeville. L'eau distribuée provenant de cette UDI est donc 100% conforme mais le dépassement du seuil sur les analyses de la ressource (avant dilution) diminue le taux de conformité général.

La qualité de l'eau au captage de Parfondeval est mauvaise à cause du paramètre déséthylatrazine (1 non-conformité en 2017 sur cette UDI).

Afin de remédier à cette problématique de qualité de l'eau, le SMEPS a lancé, dès fin 2017, des études pour la réalisation d'une station de traitement des pesticides. Les travaux devraient débuter fin 2018.

Néanmoins, sans attendre la construction de cette station, le SMEPS s'est dès à présent lancé dans une démarche de sensibilisation à la réduction des apports en produits phytosanitaires aussi bien auprès des agriculteurs que des collectivités et des particuliers.

6.4.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017	Prix au 01/01/2018
Andeville & La Drenne (Ressons l'Abbaye et Le Déluge)	4,91 €/m³	5,05 €/m³
Laboissière en Thelle	2,06*€/m³	2,26* €/m³
La Drenne (La Neuville d'Aumont)	2,06*€/m³	2,26* €/m³
Le Coudray en Thelle	2,06*€/m³	2,26* €/m³
Mortefontaine en Thelle	2,06*€/m³	2,26* €/m³

* Le prix différent sur certaines communes est la conséquence de l'absence d'assainissement collectif sur celles-ci.

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2017	01/01/2018	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	51,60	73,20	41,86
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	59,60	81,20	36,24
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	18,44	18,60	0,87
Part proportionnelle	95,08	95,90	0,87
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	113,52	114,50	0,87
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	11,16	10,46	-6,24
Redevance de pollution domestique	50,40	50,40	0,00
TVA	12,91	14,11	9,33
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	74,47	74,98	0,68
Total	**247,59**	**270,68**	9,33
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,06**	**2,26**	9,33
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,07	16,25	1,12
Part proportionnelle	96,40	97,49	1,13
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	112,47	113,74	1,13
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	36,00	28,80	-20,00
TVA	31,05	30,45	-1,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,05	59,25	-11,62
Total	**341,51**	**334,99**	-1,91
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,85**	**2,79**	-1,91
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**4,91**	**5,05**	2,81

6.4.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	149 725,00 €	135 335,00 €	-9,61
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-7 157,00 €	-5 832,00 €	18,51
Total des recettes de vente d'eau	**142 568,00 €**	**129 503,00 €**	**-9,16**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**142 568,00 €**	**129 503,00 €**	**-9,16**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	262 949,00 €	260 592,00 €	-0,90
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	856,00 €	928,00 €	8,41
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	7 340,00 €	-2 989,00 €	-140,72
Total des recettes de vente d'eau	**271 145,00 €**	**258 531,00 €**	**-4,65**
Recettes liées aux travaux	34 251,00 €	35 735,00 €	4,33
Autres recettes	41 303,00 €	44 906,00 €	8,72
Total des recettes - délégataire	**346 699,00 €**	**339 172,00 €**	**-2,17**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 388 034 € (413 713 € au 31/12/2016).

6.4.8 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	100
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	75
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	85
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	95
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 110 (110 en 2016).

6.4.9 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	6 792	**6 886**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,06 €	**2,26 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	63%	**90%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	**110**
Rendement du réseau de distribution	83,77%	**78,19%**
Indice linéaire des volumes non comptés	2,60 m³/j/km	**3,46 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	2,47 m³/j/km	**3,32 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	**0,28%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	**0,00 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,51 / 1 000 abonnés	**2,81 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 années	**13 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,56%	**2,04%**
Taux de réclamations	1,80 / 1 000 abonnés	**1,40 / 1 000 abonnés**

6.5. UGE de Méru – Vallée d'Esches

6.5.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Méru-Vallée d'Esches est née de la fusion de 2 anciennes UGE (Méru, en jaune et Vallée d'Esches, en hachuré orange), elle est composée des communes de (cf. carte ci-dessous) :

- Belle-Église,
- Bornel,
- Esches,
- Méru.

Population desservie sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches

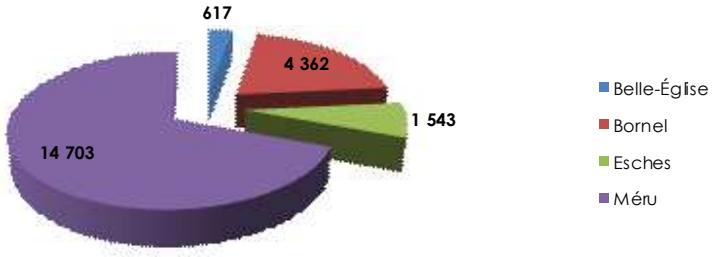

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Méru-Vallée d'Esches est de 21 225 habitants (20 506 en 2016).

Abonnés desservis par l'UGE de Méru-Vallée d'Esches

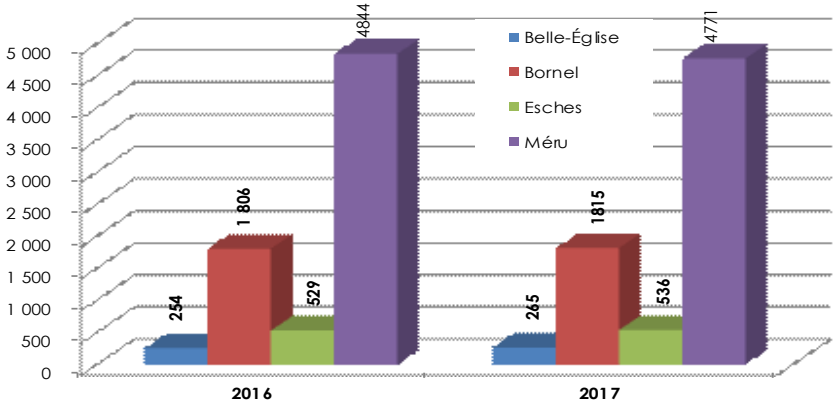

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de éru-Vallée d'Esches est de 7 387 (7 433 en 2016).

6.5.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 5 captages d'eau potable :
  - ✓ Esches ;
  - ✓ Méru F1 et F2 (sur le même site) ;
  - ✓ Vallée Mort d'Hommes ;
  - ✓ Paradis (en secours) ;
- 2 stations de traitement des pesticides (1 par sites de captage) ;
- 5 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 2 châteaux d'eau sur la commune de Méru « Boulaines » et « Hénonville » de 1 500 m³ chacun ;
  - ✓ 1 château d'eau : « Rougemont » sur la commune de Bornel de 400 m³ ;
  - ✓ 1 réservoir semi-enterré : « Le Ménillet » sur la commune de Bornel de 1 500 m³ ;
  - ✓ 1 réservoir semi-enterré : « Lalande » sur la commune d'Esches de 100 m³ faisant également office de station de surpression ;
- 122,60 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir et surpresseur de Lalande (*source : SMEPS*)

6.5.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Suez environnement. Le contrat de délégation a commencé le 3 février 2017 et l'échéance de celui-ci est fixée au 28 février 2024 (contrat de 8 ans).

L'avenant au contrat est le suivant :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	09/12/2016	Nouvelles dispositions concernant la facturation et ajout de prix au BPU

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers en mairie, facturation, traitement des doléances client, chèque eau
Mise en service	Branchements, compteurs, télé relève, compteurs de sectorisation
Entretien	Ensemble des ouvrages et installations du service, branchements, canalisations, compteurs
Renouvellement	Branchements plomb et PE noirs lorsque fuyards, compteurs, équipements électromécaniques/hydrauliques, matériels tournants.

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **15/12/2015** ☐ Non

6.5.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit exploitation en m³/h	Débit autorisation en m³/j	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
PARADIS (SECOURS)	Puits	0	2 500	01275X0097	2 avr. 1982
VALLÉE MORT D'HOMMES	Forage	142	3 000	01275X0140	1 juill. 1997
MÉRU F1	Forage	120	140	01268X1027	17/02/1992
MÉRU F2	Forage		200	01268X1035	
ESCHES	Forage	110	-	01275X0136	10/03/1976

b. *VOLUMES PRODUITS*

Le service a 2 stations de traitement des pesticides pour les captages de Méru et d'Esches.

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2016	Production en m³ en 2017	Variation en %
Esches	2 x 50	281 105	414 061	47,30
F1 / F2	2 x 50	735 044	497 802	-32,28
Paradis	250	0	0	0,00
Vallée Mort d'Hommes	300	345 137	420 002	21,69
Total produit en m³		1 361 286	1 331 865	-2,16

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION*

Volume en m³	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	634 488	713 375	12,43
Volume vendu aux abonnés non domestiques	133 510	140 068	4,91
Volume total vendu aux abonnés	767 998	853 443	11,13

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :

6.5.5 QUALITE DE L'EAU

En 2017, une analyse physico-chimique réalisée chez un abonné révèle un dépassement de la limite de qualité pour le paramètre nickel (48,8 µg/L pour un seuil maximal à 20µg/L).

6.5.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Tarifs en euros au :	**01/01/2017**	**02/01/2018**	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	51,60	73,20	41,86
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	59,60	81,20	36,24
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	20,00	20,11	0,55
Part proportionnelle	78,25	78,70	0,57
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	98,25	98,81	0,57
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,30	9,40	1,03
Redevance de pollution domestique	49,80	50,40	1,20
TVA	11,93	13,19	10,53
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	71,03	72,99	2,75
Total	**228,88**	**252,99**	10,53
Prix TTC du m³ d'eau potable	**1,91**	**2,11**	10,53
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,07	16,25	1,12
Part proportionnelle	96,40	97,49	1,13
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	112,47	113,74	1,13
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	36,00	28,80	-20,00
TVA	31,05	30,45	-1,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,05	59,25	-11,62
Total	**341,51**	**334,99**	-1,91
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,85**	**2,79**	-1,91
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**4,75**	**4,90**	3,08

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017	Prix au 01/01/2018
Belle Église	**4,75 €/m³ TTC au 120 m³**	**4,90 €/m³ TTC au 120 m³**
Bornel		
Esches		
Méru		

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

6.5.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	442 282,00 €	422 876,30 €	-4,39
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	5 916,00 €	0,00 €	-100,00
Total des recettes de vente d'eau	**448 198,00 €**	**422 876,30 €**	**-5,65**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**448 198,00 €**	**422 876,30 €**	**-5,65**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	904 766,00 €	706 080,00 €	-21,96
dont abonnements	N.C.	151 476,00 €	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-42 602,00 €	30 439,00 €	171,45
Total des recettes de vente d'eau	**862 164,00 €**	**736 519,00 €**	**-14,57**
Recettes liées aux travaux	34 917,00 €	33 116,00 €	-5,16
Autres recettes	36 508,00 €	42 542,00 €	16,53
Total des recettes - délégataire	**933 589,00 €**	**812 177,00 €**	**-13,00**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 159 395,30 € (1 310 362 € au 31/12/2016).

6.5.8 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	40
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	40
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	50
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	60
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	60
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	70
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	80
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	90
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	90
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 90 (90 en 2016).

6.5.9 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	20 506	**21 225**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,91 €	**2,11 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 j	**5 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96%	**96%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	**90**
Rendement du réseau de distribution	75,70%	**71,86%**
Indice linéaire des volumes non comptés	3,5 m³/j/km m³/j/km	**8,41 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	3,42 m³/j/km m³/j/km	**8,33 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	8,63%	**0,44%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72%	**68%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	**-15 072,10 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0 / 1 000 abonnés	**1,62 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4 années	**3 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,66%	**2,79%**
Taux de réclamations	14,04 / 1 000 abonnés	**14,08 / 1 000 abonnés**

6.6. UGE de Saint Crépin Ibouvillers

6.6.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Saint Crépin Ibouvillers est composée des communes de (cf. carte ci-dessous) :

- Corbeil Cerf,
- Lormaison,
- Saint Crépin Ibouvillers,
- Villeneuve les Sablons.

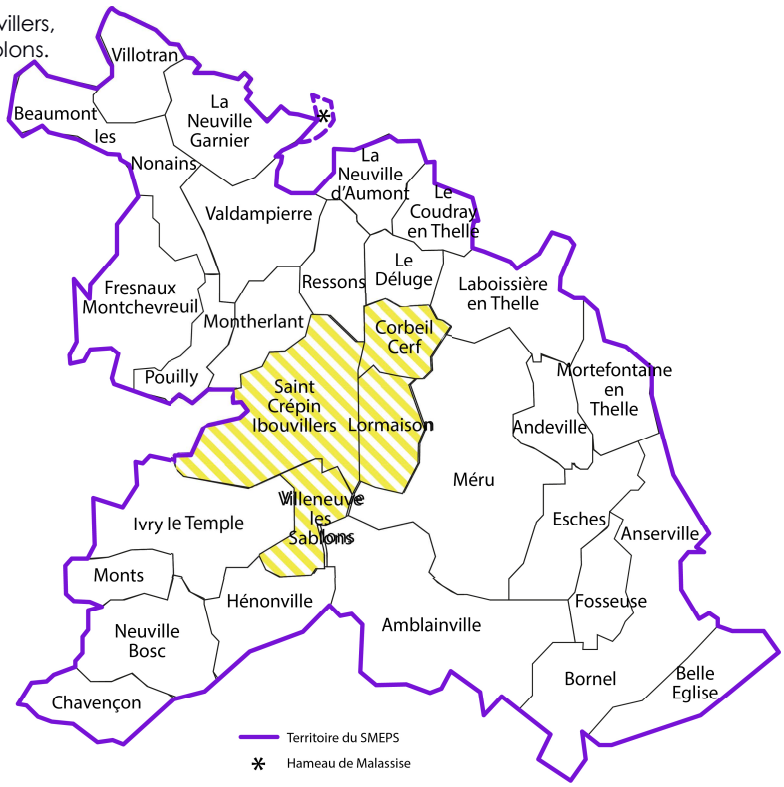

Population desservie sur l'UGE de Saint Crépin Ibouvillers

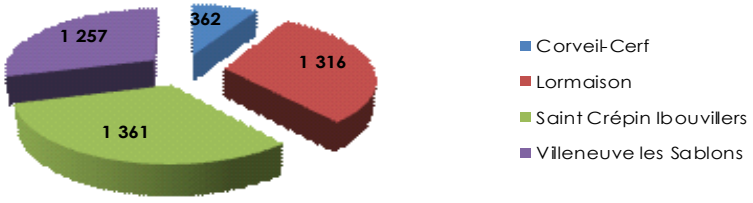

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Saint Crépin Ibouvillers est de 4 296 habitants (4 217 en 2016).

Abonnés desservis par l'UGE de Saint Crépin Ibouvillers

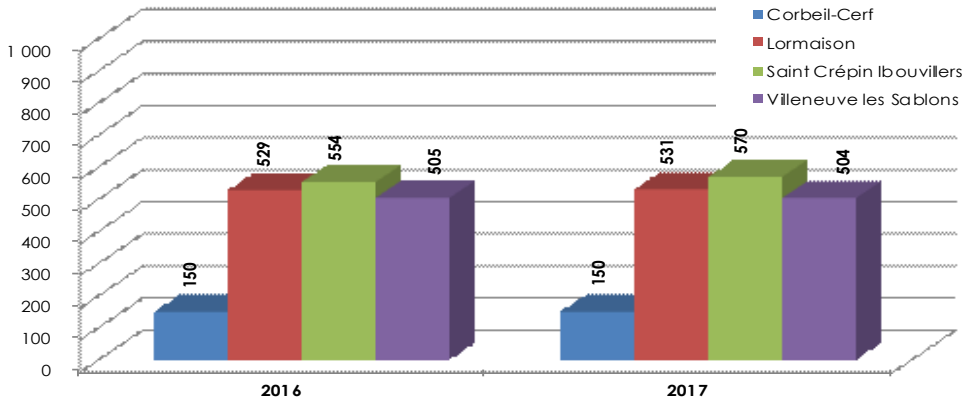

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Saint Crépin Ibouvillers est de 1 755 (1 738 en 2016).

6.6.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 3 captages d'eau potable :
  - ✓ Corbeil-Cerf ;
  - ✓ Lardières ;
  - ✓ Ribeauville ;
- station de traitement des pesticides sur le captage de Ribeauville ;
- 2 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Lormaison de 300 m³ ;
  - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Corbeil-Cerf de 100 m³ ;
- 45,61 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir de Corbeil-Cerf (*source : SMEPS*)

6.6.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a commencé le 1er mars 2012 et l'échéance de celui-ci est fixée au 29 février 2024 (contrat de 12 ans).

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	20/12/2012	Mise en application de la réglementation construire sans détruire
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat de Saint Crépin Ibouvillers + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), peinture des portails, espaces verts, génie civil, recherche et élimination de fuites, purge des réseaux
Renouvellement	Branchements, canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électriques/informatiques/hydrauliques de traitement et de pompage, matériels tournant, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **11/06/2012** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.6.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation	Code BSS	Arrêté de D.U.P.	Arrêté d'exploitation station de traitement
RIBEAUVILLE	Forage	27	40 m³/h	01264X0041	21 janv. 1988	-
CORBEIL-CERF	Puits	9,5	10 m³/h	01264X0044	26 juin 1989	pas de station
LARDIÈRES	Forage	28	1 600 m³/j	01264X0069	24 janv. 1991	pas de station

b. *VOLUMES PRODUITS*

Le service a 1 station de traitement aux pesticides pour le captage Ribeauville.

Ouvrage	Capacité de production en m³/j	Production en m³ en 2016	Production en m³ en 2017	Variation en %
Ribeauvillers	800	116 212	94 341	-18,82
Corbeil Cerf	200	15 278	14 928	-2,29
Lardières	1 600	77 090	88 638	14,98
Total produit en m³		208 580	197 907	-5,12

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	157 205	162 010	3,06
Volume vendu aux abonnés non domestiques	12 546	10 476	-16,50
Volume total vendu aux abonnés	169 751	172 486	1,61

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :

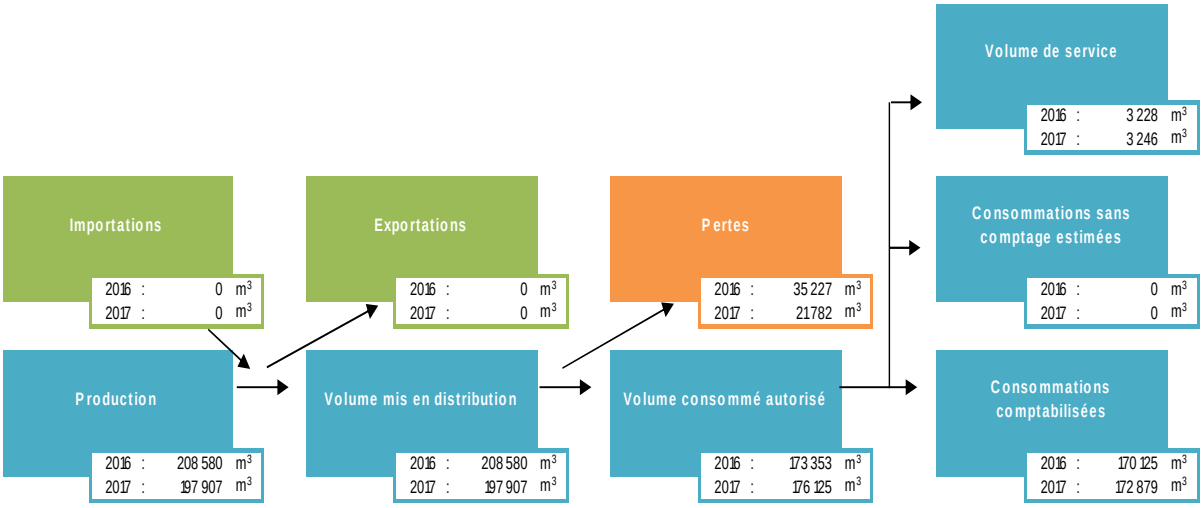

6.6.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2016 01/01/2017	Exercice 2017 02/01/2018	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	51,60	73,20	41,86
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	59,60	81,20	36,24
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	33,26	33,54	0,84
Part proportionnelle	116,83	117,79	0,82
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	150,09	151,33	0,83
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,84	9,84	0,00
Redevance de pollution domestique	50,40	50,40	0,00
TVA	14,85	16,10	8,46
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	75,09	76,34	1,67
Total	**284,78**	**308,87**	8,46
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,37**	**2,57**	8,46
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,07	16,25	1,12
Part proportionnelle	96,40	97,49	1,13
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	112,47	113,74	1,13
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	36,00	28,80	-20,00
TVA	31,05	30,45	-1,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,05	59,25	-11,62
Total	**341,51**	**334,99**	-1,91
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,85**	**2,79**	-1,91
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**5,22**	**5,37**	2,81

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017	Prix au 01/01/2018
Corbeil Cerf	**5,22 €/m³ TTC au 120 m³**	**5,37 €/m³ TTC au 120 m³**
Lormaison		
Saint Crépin Ibouvillers		
Villeneuve les Sablons		

6.6.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	88 197,00 €	88 689,00 €	0,56
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	-5 818,00 €	
Total des recettes de vente d'eau	**88 197,00 €**	**82 871,00 €**	**-6,04**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**88 197,00 €**	**82 871,00 €**	**-6,04**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	223 340,00 €	230 564,00 €	3,23
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	348,00 €	-4 054,00 €	-1264,94
Total des recettes de vente d'eau	**223 688,00 €**	**226 510,00 €**	**1,26**
Recettes liées aux travaux	10 957,00 €	16 731,00 €	52,70
Autres recettes	17 475,00 €	22 768,00 €	30,29
Total des recettes - délégataire	**252 120,00 €**	**266 009,00 €**	**5,51**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 309 381 € (311 885 € au 31/12/2016).

6.6.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45

40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	65
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 110 (110 en 2016).

6.6.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	4 417	**4 296**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,37 €	**2,57 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	87%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	**110**
Rendement du réseau de distribution	83,11%	**88,99%**
Indice linéaire des volumes non comptés	2,31 m³/j/km	**1,50 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	2,12 m³/j/km	**1,31 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,59%	**0,49%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	**0,00 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,73 / 1 000 abonnés	**1,71 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11 années	**11 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,77%	**1,29%**
Taux de réclamations	1,15 / 1 000 abonnés	**0,00 / 1 000 abonnés**

6.7. UGE des Sources du Montcel

6.7.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE des Sources du Montcel est composée des communes de (cf. carte ci-dessous) :

- Beaumont les Nonains,
- Fresneaux Montchevreuil,
- La Neuville Garnier,
- Montherlant,
- Pouilly,
- Valdampierre,
- Villotran,
- hameau de Malassise pour la commune d'Auteuil.

Population desservie par l'UGE des Sources du Montcel

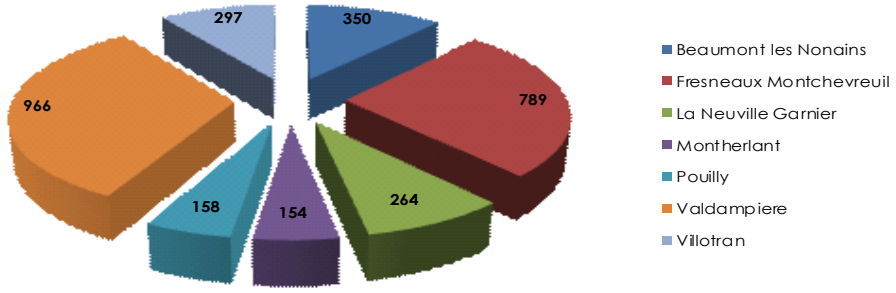

La population totale desservie par l'Unité de Gestion des Sources du Montcel est de 2 978 habitants (2 983 en 2016).

Abonnés desservis par l'UGE des Sources du Montcel

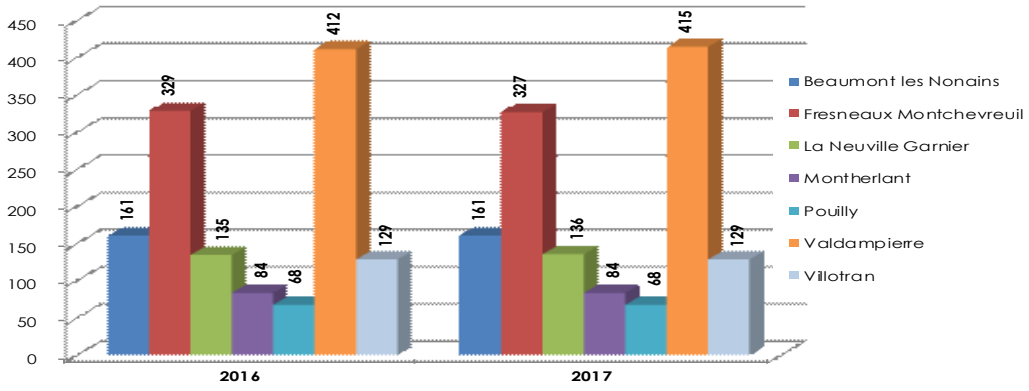

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion des Sources du Montcel est de 1 320 (1 318 en 2016).

6.7.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 captage d'eau potable :
  - ✓ Fresneaux-Montchevreuil ;
- 2 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau : « La Longue Rue » sur la commune de Beaumont les Nonains de 320 m³ ;
  - ✓ 1 château d'eau sur la commune de La Neuville Garnier de 230 m³ ;
- station de surpression à Beaumont les Nonains au niveau du réservoir ;
- 55,32 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir de La Neuville Garnier (*source : SMEPS*)

6.7.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a débuté le 1er janvier 2008 et l'échéance de celui-ci est fixée au 31 décembre 2019 (contrat de 12 ans).

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01//10/2009	Les indices S et m remplacent ICHSTT1 Entretien des hydrants
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat des Sources du Montcel + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil
Renouvellement	Branchements (dont plomb), canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électromécaniques, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **19/11/2007** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.7.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation en m³/h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
FRESNEAUX - MONTCHEVREUIL	Source captée	25	55	01263X0055	05/02/1990

b. *VOLUMES PRODUITS*

Ouvrage	Capacité de production en m³/j	Production en m³ en 2016	Production en m³ en 2017	Variation en %
FRESNEAUX MONTCHEVREUIL	1 100	169 202	171 439	1,32
Total produit en m³		169 202	171 439	1,32

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2016	2017	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	117 440	131 819	12,24
Volume vendu aux abonnés non domestiques	203	207	0,00
Volume total vendu aux abonnés	117 643	132 026	12,23

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 :

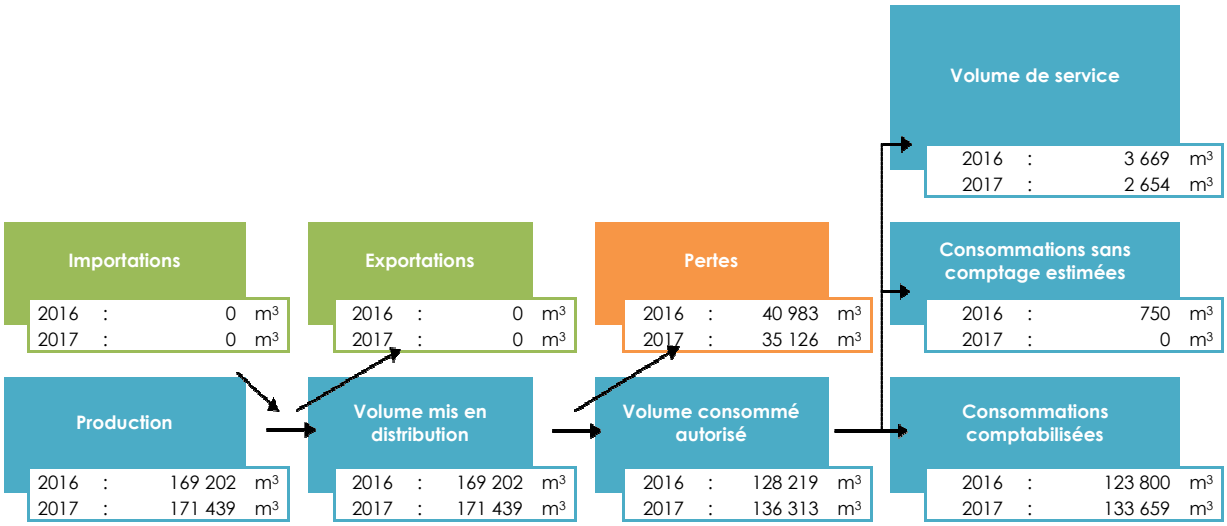

6.7.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Communes	Prix au 01/01/2017	Prix au 01/01/2018
Auteuil pour le hameau de Malassise	3,14 €/m³ TTC au 120 m³	**3,29 €/m3 TTC au 120 m3**
Beaumont les Nonains		
Fresneaux Montchevreuil		
La Neuville Garnier		
Montherlant		
Pouilly		
Valdampierre		
Villotran		

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2016 01/01/2017	Exercice 2017 02/01/2018	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	51,60	73,20	41,86
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	59,60	81,20	36,24
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	60,08	59,08	-1,66
Part proportionnelle	174,80	171,89	-1,67
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	234,88	230,97	-1,67
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00
Redevance de pollution domestique	50,40	50,40	0,00
TVA	19,63	20,60	4,96
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	82,03	83,00	1,19
Total	**376,51**	**395,17**	**4,96**
Prix TTC du m³ d'eau potable	**3,14**	**3,29**	**4,96**
PAS DE PART ASSAINISSEMENT CAR EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	0,00	0,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	0,00	0,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	0,00	0,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	0,00	0,00	0,00
TVA	0,00	0,00	0,00
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**3,14**	**3,29**	**4,96**

6.7.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	69 249,00 €	66 757,00 €	-3,60
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-6 653,00 €	-3 740,00 €	43,78
Total des recettes de vente d'eau	**62 596,00 €**	**63 017,00 €**	**0,67**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**62 596,00 €**	**63 017,00 €**	**0,67**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	249 971,00 €	267 794,00 €	7,13
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-5 048,00 €	2 129,00 €	142,18
Total des recettes de vente d'eau	**244 923,00 €**	**269 923,00 €**	**10,21**
Recettes liées aux travaux	12 632,00 €	4 775,00 €	-62,20
Autres recettes	18 464,00 €	16 795,00 €	-9,04
Total des recettes - délégataire	**276 019,00 €**	**291 493,00 €**	**5,61**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 332 940,00 € (307 519,00 € au 31/12/2016).

6.7.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	65
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	85
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de 100 (100 en 2016).

6.7.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	2 983	**2 978**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3,14 €	**3,29 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	**100**
Rendement du réseau de distribution	75,78%	**79,51%**
Indice linéaire des volumes non comptés	2,25 m³/j/km	**1,87 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	2,03 m³/j/km	**1,74 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,60%	**0,34%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	**0 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,52 / 1 000 abonnés	**1,52 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7 années	**7 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,97%	**1,48%**
Taux de réclamations	0 / 1 000 abonnés	**0,00 / 1 000 abonnés**

ANNEXE 1 : INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES

Le bassin Seine-Normandie

Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie :
www.eau-seine-normandie.fr

Dailymotion

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse

La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Télécharger l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

© AESN - Avril 2017 - Document non contractuel - agencezebra.com

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.eau-seine-normandie.fr

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE
Établissement public de l'État

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³ (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- **la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),**
- **la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,**
- **la contribution aux autres organismes publics (VNF),**
- **la TVA.**

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

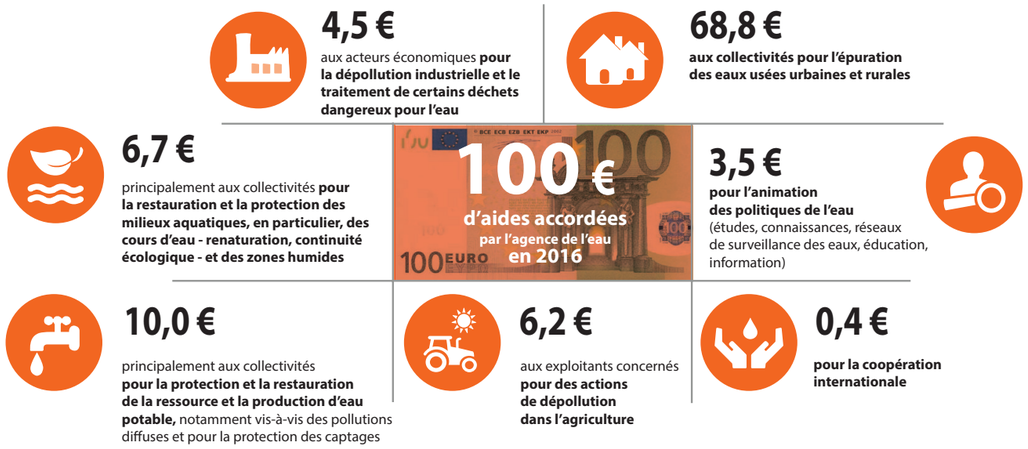

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2016)*

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
- 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique

(chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017

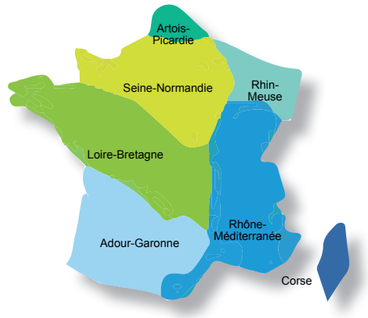

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'Environnement**.
Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Programmation travaux priorité 1 – SDAEP								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Rénovation réseaux	1 747 945,00 €							1 747 945,00 €
Remise en fonctionnement du forage Paradis		55 000,00 €						55 000,00 €
Mise en place d'un traitement des pesticides sur les forages de Parfondeval	436 000,00 €							436 000,00 €
UDI du Coudray sur Thelle – stockage	100 000,00 €		1 575 000,00 €					1 675 000,00 €
Augmentation de la capacité de stockage de Méru 3 250 m^3						1 000 000,00 €	1 377 133,00 €	2 377 133,00 €
Réhabilitation réservoir d'Amblainville	18 000,00 €	220 000,00 €						238 000,00 €
Création d'un réservoir sur tour Lormaison			1 000 000,00 €	812 600,00 €				1 812 600,00 €
Alimentation en surpression Corbeil Cerf				178 080,00 €				178 080,00 €
Recherche d'une nouvelle ressource Sources du Montcel				500 000,00 €				500 000,00 €
Réhabilitation réservoir La Longue Rue			292 560,00 €					292 560,00 €
Réhabilitation réservoir Chavençon	150 000,00 €	150 000,00 €						300 000,00 €
Interconnexion avec le réseau du SIAEP St Crépin – Ivry le Temple					952 700,00 €			952 700,00 €
Réhabilitation réservoir Ivry le Temple			292 560,00 €					292 560,00 €
DUP Esches – études	55 000,00 €	50 000,00 €						105 000,00 €
TOTAL travaux	2 506 945,00 €	475 000,00 €	3 160 120,00 €	1 490 680,00 €	952 700,00 €	1 000 000,00 €	1 377 133,00 €	10 962 578,00 €

Subventions							
Agence de l'Eau	298 800,00 €	151 000,00 €	1 420 536,00 €	447 204,00 €	285 810,00 €	300 000,00 €	413 139,90 €
Avance Agence de l'Eau	137 200,00 €	345 000,00 €	632 024,00 €	298 136,00 €	190 540,00 €	200 000,00 €	275 426,60 €
Département de l'Oise	347 595,00 €						

Dépenses d'exploitation							
charges à caractère général	74 880,00 €	77 875,20 €	80 990,21 €	84 229,82 €	87 599,01 €	91 102,97 €	94 747,09 €
dépenses de personnel	87 720,00 €	89 474,40 €	91 263,89 €	93 089,17 €	94 950,95 €	96 849,97 €	98 786,97 €
autres charges	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
intérêts de la dette	53 592,00 €	50 260,04 €	46 806,50 €	43 227,33 €	39 517,44 €	35 661,26 €	31 683,64 €
TOTAL	**248 192,00 €**	**249 609,64 €**	**251 060,60 €**	**252 546,31 €**	**254 067,40 €**	**255 614,20 €**	**257 217,70 €**

Recettes d'exploitation							
redevances	1 065 000,00 €	1 075 650,00 €	1 086 406,50 €	1 097 270,57 €	1 108 243,27 €	1 119 325,70 €	1 130 518,96 €
recettes diverses	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	**1 115 000,00 €**	**1 125 650,00 €**	**1 136 406,50 €**	**1 147 270,57 €**	**1 158 243,27 €**	**1 169 325,70 €**	**1 180 518,96 €**

Excédent d'exploitation	866 808,00 €	876 040,36 €	885 345,90 €	894 724,25 €	904 175,87 €	913 711,51 €	923 301,26 €
remboursement dette capital	91 929,18 €	94 912,89 €	98 017,29 €	100 273,95 €	103 634,69 €	107 131,48 €	110 769,94 €
remboursement avances		9 146,67 €	32 146,67 €	74 281,60 €	94 157,33 €	106 860,00 €	120 193,33 €
Solde budgétaire	774 878,82 €	771 980,80 €	755 181,95 €	720 168,70 €	706 383,85 €	699 720,03 €	692 337,99 €
Trésorerie au 31/12	**401 528,82 €**	**1 194 509,62 €**	**842 131,57 €**	**518 824,27 €**	**558 318,12 €**	**758 038,15 €**	**761 809,64 €**

Trésorerie au 31/12/2017 1 350 000,00 €

Amortissements 2017 : 744 195 €uros